

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (*cf. article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Le contenu et la diffusion du rapport sont définis dans le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
2. La compétence « déchets »
3. L'organisation de la collecte
4. Le traitement
5. Les relations contractuelles
6. La communication

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET LES ASPECTS QUALITATIFS

1. Les contenants
2. Les tonnages collectés
3. Les tonnages valorisés par unités de traitement
4. Le Programme Local de Prévention des déchets
5. Hygiène et sécurité

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Coût d'exercice de la compétence
2. Le financement de la compétence
3. Taux de TEOM
4. Coûts détaillés globaux en € HT années 2012 et 2013
5. Coûts détaillés par habitant en € HT années 2012 et 2013
6. Coûts détaillés par tonne en € HT années 2012 et 2013

ANNEXES

Rapport d'HAGANIS

I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002.

Elle regroupe en 2013, 40 communes et 217 778 habitants*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 277,26 km².

La densité de population est de 785,46 habitants au km².

Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

*Source: population SINOE ADEME (calcul basé sur population INSEE 2013)

1.2. Historique succinct

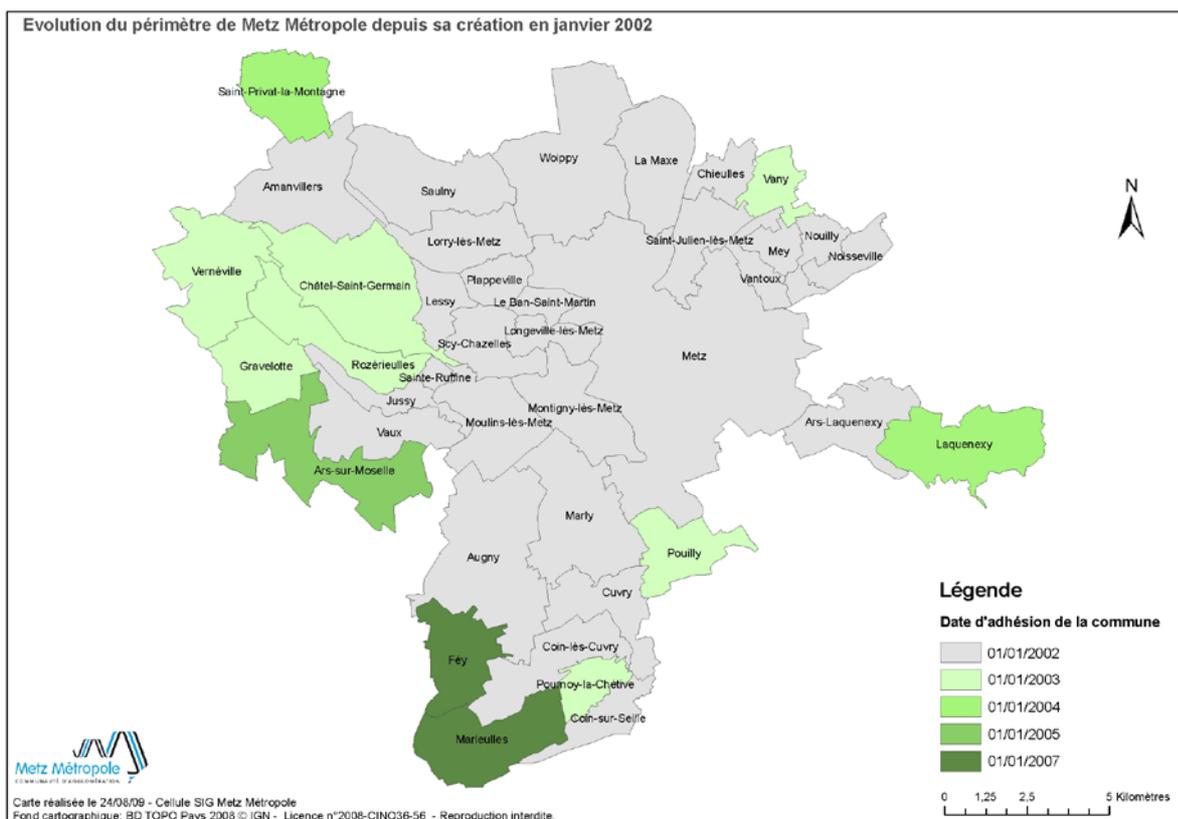
Au 1^{er} janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 communes, représentant environ 200 000 habitants, à savoir les dix communes membres du District de l'Agglomération Messine auxquelles se sont adjointes 18 autres communes : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Mey, Noiseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.

Au 1^{er} janvier 2003, 7 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Purnoy-la-Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.

En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquenexy et Saint-Privat-la-Montagne.

En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Fey et Marieulles.

1.3. Cartographie de l'évolution du périmètre de Metz Métropole depuis sa création



1.4. L'évolution future de l'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme territoriale, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré et arrêté par le préfet après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), des conseils municipaux, et des organes délibérant des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, propose des modifications par rapport à l'organisation actuelle, avec notamment la fusion des intercommunalités de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre.

D'après l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les compétences transférées par les communes aux EPCI existants avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre.

Les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les communes aux EPCI existants avant la fusion sont exercées par le nouvel EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre ou, si l'organe délibérant de celui-ci le décide, dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes".

La compétence déchets est pour la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre et pour Metz Métropole, une compétence optionnelle :

- Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre : compétence de protection et mise en valeur de l'environnement dont création et exploitation d'une déchèterie, collecte sélective des déchets ménagers et leur traitement, et collecte des encombrants.

- Metz Métropole : compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Avec la fusion, le périmètre de la Communauté d'Agglomération sera donc étendu en 2014, à 4 nouvelles Communes (soit 4 823 habitants).

2. La compétence « déchets »

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

➤ **obligatoires :**

- Développement économique et touristique ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la Ville.

➤ **optionnelles :**

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores ;
- Équipements culturels et sportifs.

➤ **facultatives :**

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire ;
- Service de lutte contre l'incendie ;
- Fourrière animale ;
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Instruction des autorisations liées au droit des sols ;
- Archéologie préventive.

2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que « les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (*transformé depuis en Communauté d'Agglomération*) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : « en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe de collecte et sa régie HAGANIS.

2.2.1. La régie directe

le Pôle Gestion des Déchets (PGD) constitue la régie de Metz Métropole.

Le PGD assure principalement et pour toutes les communes membres :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte,
- la collecte sélective en mélange des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et Journaux Revues Magazines (JRM) en porte-à-porte,
- la collecte des JRM et du verre ainsi que des OMR et EMR en apport volontaire,
- la collecte des déchets encombrants sur appels téléphoniques.

Mais aussi les missions de :

- distribution et de gestion des contenants de pré-collecte,
- sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets,
- prévention et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets,
- suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers,
- mise en œuvre et suivi de projets.

Ce sont près de 234 agents, répartis comme suit :

- 161 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 8 coordinateurs
- 17 agents de distribution et 1 coordinateur
- 12 Ambassadeurs Du Tri (ADT) et 2 coordinateurs
- 6 agents à la prévention
- 7 agents au suivi qualité et 1 coordinateur
- 2 agents au parc véhicules
- 2 agents au service relations aux usagers
- 4 agents administratifs
- 10 encadrants techniques
- 2 agents équipe projet conteneurisation

A cet effectif permanent, s'ajoutent 61 postes non-permanents, saisonniers, remplaçants...

La création en 2012, d'un service « relations aux usagers », permet de répondre aux doléances, et aux questions des usagers via un standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

En 2013, un poste supplémentaire d'assistante de mise en relations aux usagers a été créé et a ainsi permis de traiter 12 500 demandes dont :

- 68,7 % de renseignements (jours et heures de collecte, renseignements sur le tri, le compostage, les dates de distribution des sacs),
- 18,2 % de réclamations (dotation en conteneurs, passage des agents de distribution, sacs ou bacs non collectés),
- 13,1 % de mises en relation.

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte :

- 32 BOM (Benches à Ordures Ménagères) dont 4 bi-compartmentées (bi-flux : OMR, EMR),
- 8 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès,

- 1 BOM grue,
- 26 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant),
- 1 camion-bras,
- 8 camions bras-grue,
- 1 camion grue

Soit 77 véhicules.

2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

HAGANIS compte 118 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 295 agents (*traitement des déchets et assainissement confondus*), dont 133 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

Depuis 2012 (date de dissolution de la SEM SOMERGIE) HAGANIS a repris la gestion des déchèteries.

3. L'organisation de la collecte

3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des habitants de Metz Métropole pour la collecte de leurs déchets ménagers.

3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) sont mis à disposition des habitants.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du Pôle Gestion des Déchets dans toutes les communes de l'agglomération, selon un calendrier prédéterminé.

En cas d'absence, des permanences sont tenues dans les mairies ou dans les salles communales afin que les habitants viennent y retirer leur dotation.

Le volume de sac distribué est de 8 litres par personne et par jour : 5 litres pour les OMR et 3 litres pour les EMR.

Il existe 5 volumes de sacs pour les OMR :

- 30, 50 et 100 litres pour les particuliers,
- 110 et 130 litres pour l'habitat collectif.

Un seul volume de sac est disponible pour les EMR : 50 litres.

3.1.2. La mécanisation de la collecte

Pour des raisons d'hygiène, de salubrité, et de propreté urbaine mais aussi de prévention des risques pour les ripeurs dans le cadre de recommandation R-437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation sur son territoire pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

En effet, chaque agent de collecte parcourt jusqu'à 25 km et porte jusqu'à 9 tonnes de déchets par jour. C'est un métier éprouvant qui peut s'avérer dangereux par la nature de certains déchets trouvés dans les sacs noirs.

La recommandation R-437 donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points, dont le principal porte sur le choix des contenants de pré-collecte : collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

De plus, la mécanisation de la collecte devra permettre d'optimiser le service de collecte (réduction des fréquences de collecte et réorganisation des tournées) et le rendre plus efficace.

La phase 1 du programme comprenait plusieurs volets : la conteneurisation partielle de Metz et de Woippy, le déploiement du projet sur l'ensemble des communes de Montigny-lès-Metz et de Saint-Privat-la-Montagne.

C'est donc près d'un tiers de la population de l'agglomération qui a été concerné par le projet.

Conteneurisation de Montigny-lès-Metz :

Les enquêtes préalables ont été lancées dès octobre 2012 pour un lancement de la collecte mécanisée le 19/02/13. La réduction des fréquences de collecte (C3 à C1) a été effective à cette date.

Les 11 500 foyers de l'agglomération ont été équipés de solutions de stockage répondant à la typologie d'habitat concerné :

- l'habitat ancien type « village-rue lorrain » (comme la rue de Pont-à-Mousson) a parfois nécessité la mise en place de Points de Regroupement (PR) en bacs. Les PR sont des espaces collectifs, aménagés pour recevoir, de façon permanente, des bacs correspondant aux besoins des habitants du lotissement ou du quartier,
- les quartiers à haute densité de population comme le quartier Saint Exupéry ont été équipés de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE),
- la grande majorité des usagers ont reçu des bacs roulants individuels ou collectifs.

Après une nécessaire période d'ajustement, les 100 points de regroupement en bacs implantés initialement sur ce territoire ont pu être réduits à 54 et 39 PAVE ont été implantés. Les 54 PR ont été progressivement entourés de claustras esthétiques durant l'été pour le confort des quelques 1020 foyers concernés par ce type d'apport. Les PAVE quant à eux absorbent la production des 3200 foyers et producteurs de déchets qui y sont rattachés.

C'est donc un peu moins de 38 % de la population qui est concernée par ce type d'apport en points de collecte (PR+PAVE).

Woippy :

Le territoire de Woippy a cette particularité d'être composé en partie de logements sociaux verticaux accueillant plus de 3000 foyers et pour le reste d'habitats pavillonnaires regroupant 2000 foyers dans le quartier de "Woippy Village". Alors que la conteneurisation de Woippy Village a été principalement réalisée avec la dotation de bacs roulants et la mise en place de quelques PR (moins de 25), les quartiers concernés par les travaux de grande ampleur (opération de renouvellement urbain) seront progressivement dotés de PAVE. 15 PAVE ont été installés en 2013. Les autres seront progressivement installés à compter de 2014.

4850 bacs ont été livrés sur ce secteur entre avril et août 2013 et la première collecte mécanisée a eu lieu le 17 avril 2013.

Saint-Privat-la-Montagne :

La première collecte mécanisée a eu lieu le 26 juin 2013, offrant aux usagers la souplesse de conserver leur jour de collecte pour les deux flux (le vendredi) et le confort de disposer d'une capacité de stockage conséquente pour une collecte hebdomadaire. Par ailleurs, dans cette commune rurale, beaucoup d'usagers étaient déjà équipés de bacs roulants. 1177 bacs ont été distribués aux 600 foyers de la commune, et 5 PAVE ont été implantés. 3 de ces PAVE ont été retenus pour assurer l'unique mode de collecte des déchets du lotissement du Bois de la Ville, concernant environ 130 foyers.

Conteneurisation à Metz :

La phase 1 du programme de conteneurisation sur le territoire de la Ville de Metz comprenait plusieurs volets : celui de Magny et de la pointe du Sablon Sud, la Grange aux Bois et des secteurs de Grigy et Tivoli, et enfin Outre Seille.

Pour chaque secteur, les comités de quartiers ont été associés à la démarche.

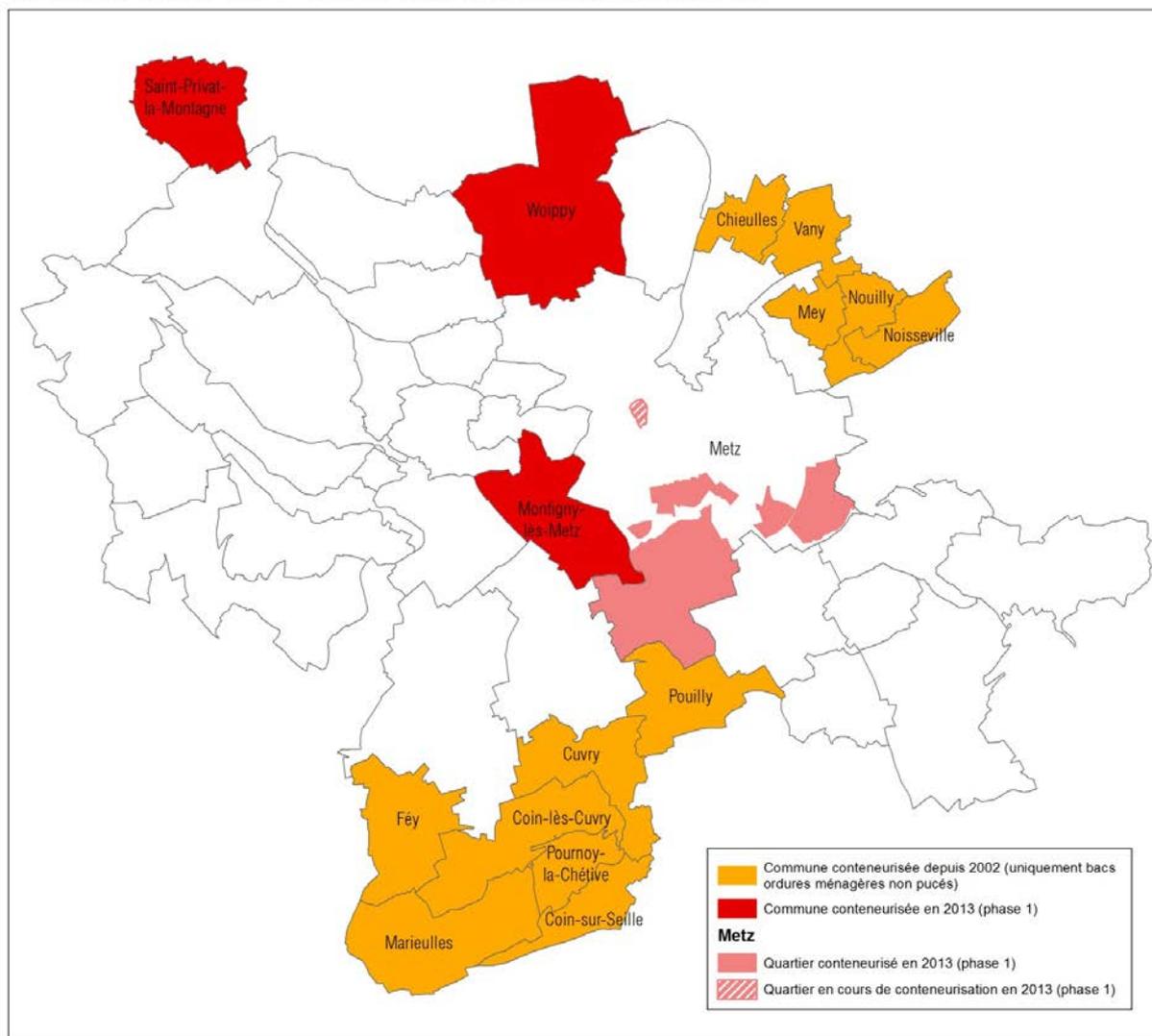
La conteneurisation de Magny et de la pointe du Sablon Sud a été lancée le 17 avril 2013 : les quelques 2500 foyers qui composent ce territoire ont été dotés en bacs roulants et 2 PAVE viennent compléter les dispositifs mis en place.

S'en est suivi le quartier de la Grange aux Bois auquel se sont rattachés certains secteurs de Metz Grigy et Metz Tivoli avec l'implantation de 2 PAVE. La conteneurisation a débuté le 26 juin 2013 comme prévu.

Ce sont près de 8500 bacs qui ont été distribués sur les quartiers de Metz actuellement conteneurisés pour équiper les 4600 foyers et producteurs de déchets concernés par le projet.

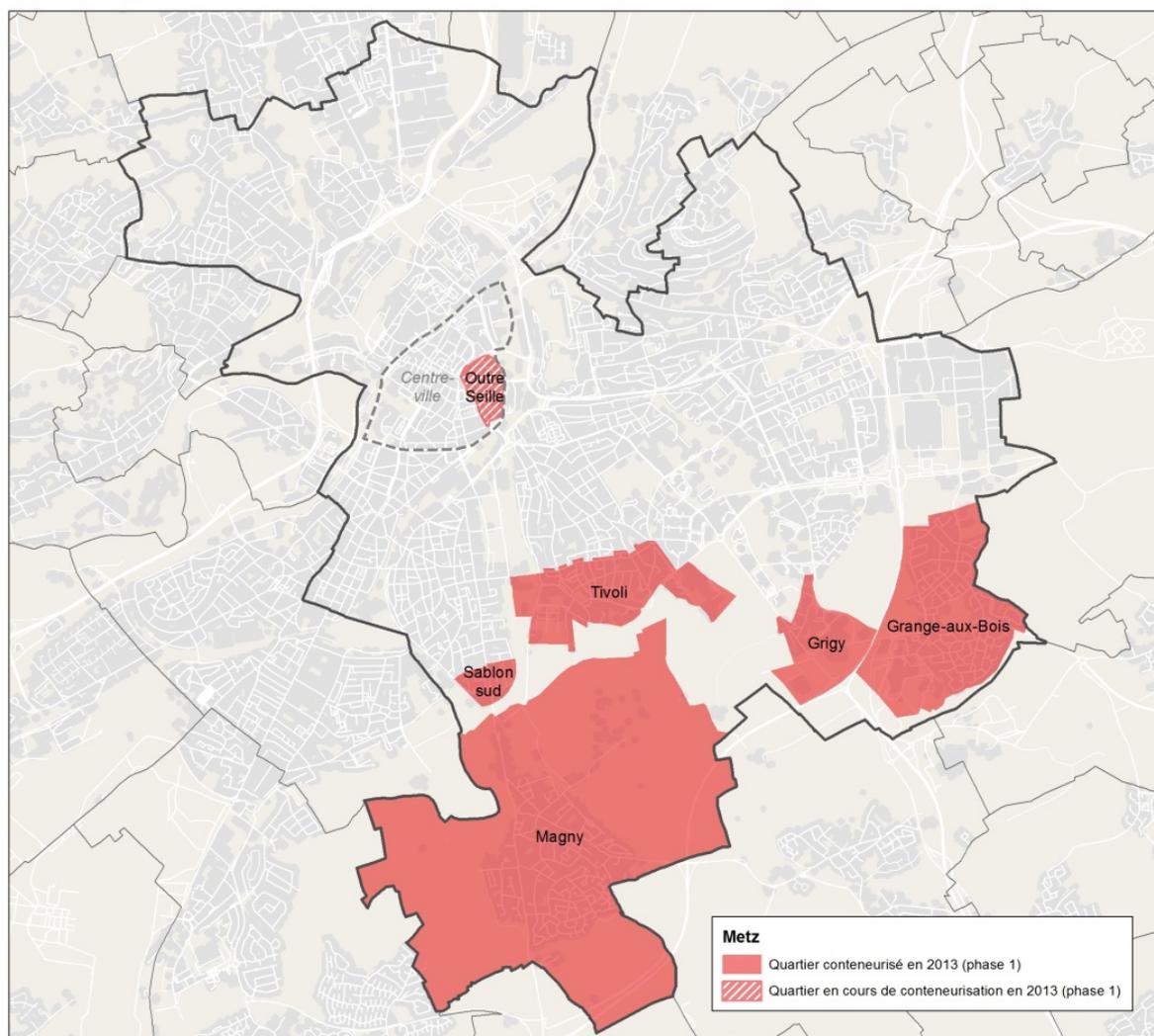
La fin d'année 2013 a été consacrée à l'étude d'implantation de PAVE sur le quartier Outre Seille, réputé difficile compte-tenu de l'habitat médiéval et de l'encombrement sous terrain et aérien pour l'installation de points d'apport volontaire. Les 2000 foyers de ce quartier se verront proposer un maillage en termes de solutions de stockage, associant à la dotation en bacs roulants, la mise en place de bornes enterrées et de points de regroupement aériens. Aucune date de lancement n'a été communiquée puisque la conteneurisation s'effectuera progressivement et par îlot, et aucune modification des fréquences de collecte n'interviendra sur ce quartier avant 2015.

METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



Ref: 2014-02526-01 Carte réalisée le 11/07/2014 Source: Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2014 Fond cartographique: Service SIG, Metz Métropole, 2014, droits réservés

METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



Ref: 2014-02526-02 Carte réalisée le 11/07/2014 Source: PDE Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2014 Fond cartographique: Service SIG, Metz Métropole, 2014, droits réservés

3.1.3 Les Bacs

Des bacs à couvercle noir pour les OMR et des bacs à couvercle jaune pour les EMR, sont mis à disposition des habitants dans les secteurs conteneurisés.

Des bacs à couvercle violet, sont mis à disposition des professionnels dans les secteurs conteneurisés.

Il existe plusieurs volumes de bacs, et les règles de dotation pour les particuliers sont les suivantes :

Nombre de personnes par foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	240 L

Le Pôle Gestion Déchets procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'utilisateur.

3.1.4 Les sacs de pré-collecte

Metz Métropole met à disposition des foyers ménagers des sacs de pré-collecte ou sacs de portage pour permettre aux usagers de transporter les EMR du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de stockage correspondant dans le cadre de la collecte en points d'apport volontaire.

3.1.5 Les points de regroupement (PR)

Dans certains cas, où une impossibilité de stockage ou d'accès aux véhicules de collecte s'est révélée difficile à résorber, des PR ont été créés.

Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement est assurée par les services du Pôle Gestion des Déchets.

3.1.6 Les points d'apport volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) répartis et accessibles sur le territoire.

Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne ou borne et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets.

Historiquement les flux collectés en PAV étaient :

- Le verre,
- Les JRM (en complément de leur collecte en porte-à-porte en mélange avec les EMR dans les sacs transparents).

Certains quartiers étaient toutefois desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes enterrées pour l'apport volontaire des EMR (en mélange avec les JRM).

Dans le cadre de la conteneurisation du territoire, certains points comportant des bornes aériennes verre et JRM ont été remplacées par des points d'apport volontaire enterrés associant majoritairement les 3 flux : OMR, EMR, et verre (les bornes JRM étant remplacées par des bornes EMR). De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution a permis, pour certains sites, de répondre à des problèmes de stockage et de collecte dans des zones denses, et de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique. Enfin, dans certains cas, cela répond aussi à une optimisation des tournées de collecte.

Ainsi au 31 décembre 2013, on dénombrait sur le territoire de Metz Métropole :

- 421 bornes aériennes dont 246 colonnes verre et 130 colonnes JRM,
- 182 points d'apport volontaires enterrés dont 116 sites avec flux OMR (les autres étant des flux verre/JRM) soit :
 - 182 bornes verre
 - 87 bornes JRM
 - 233 bornes OMR
 - 123 bornes EMR

Dans le cadre du projet de conteneurisation, le nombre de bornes enterrées a fortement augmenté, pour répondre à des besoins particuliers sur certains quartiers, où la mise en place de bacs était impossible. Enfin certaines bornes aériennes ont été remplacées par des bornes enterrées.

3.2. La collecte

3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations des 23 février 2004, 29 novembre 2004, 29 janvier 2007, 25 mai 2009, et dans le cadre de la conteneurisation le 28 janvier 2013, le 15 avril 2013, et le 4 novembre 2013.

Ce règlement précise les modalités de présentation à la collecte des déchets ménagers ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

Ses dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire.

Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

En 2014, une révision complète du règlement sera menée, afin d'intégrer au mieux les secteurs conteneurisés, les priorités des lois Grenelle pour la gestion des déchets et la tarification du service.

3.2.2 La collecte des OMR et des EMR en porte-à-porte

La collecte des OMR est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon les fréquences de collecte suivantes : C1 correspondant à 1 collecte par semaine, C2 à 2 collectes par semaine, C3 à 3 collectes par semaine, et C6 à 6 collectes par semaine.

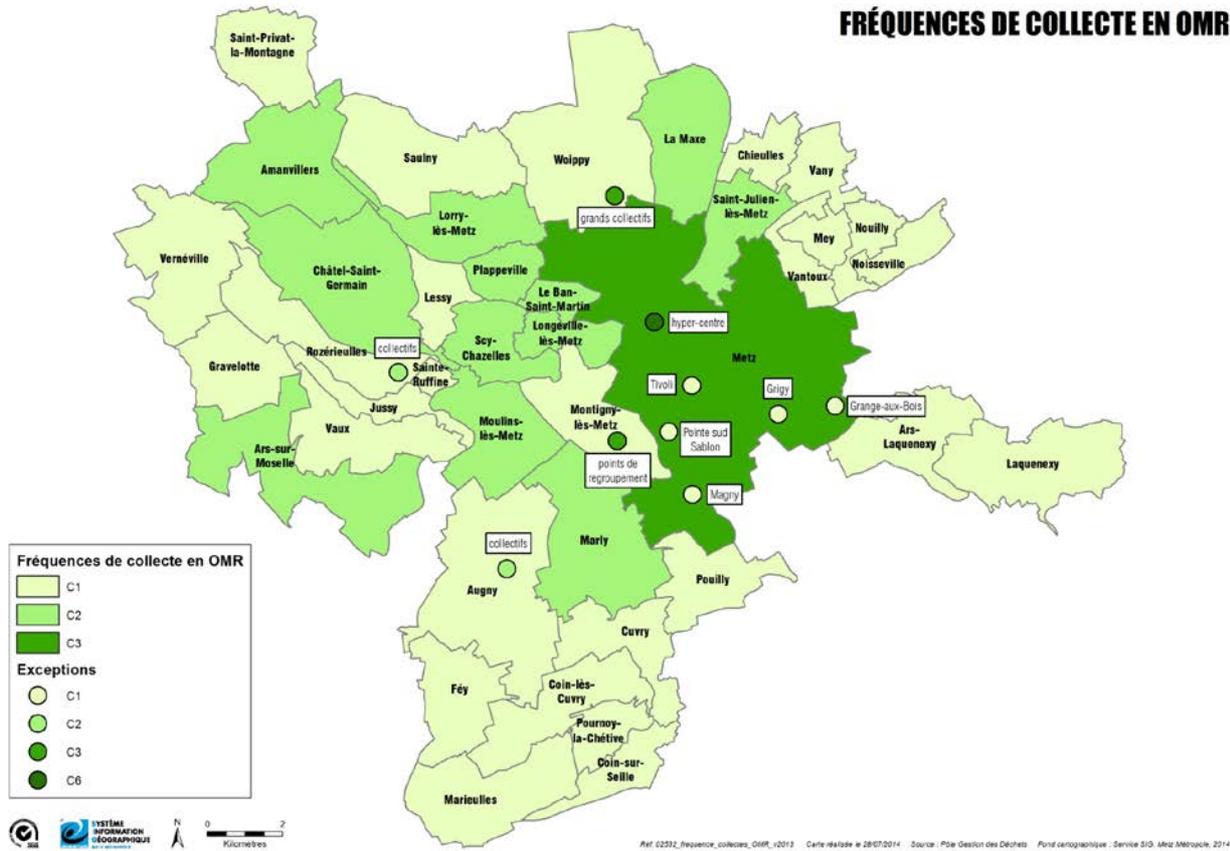
Les fréquences et les jours de collecte résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes, à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

La fréquence de collecte en C6, concerne uniquement l'hyper centre de Metz, les quartiers Nouvelle Ville (en partie), Les îles, et Outre-Seille.

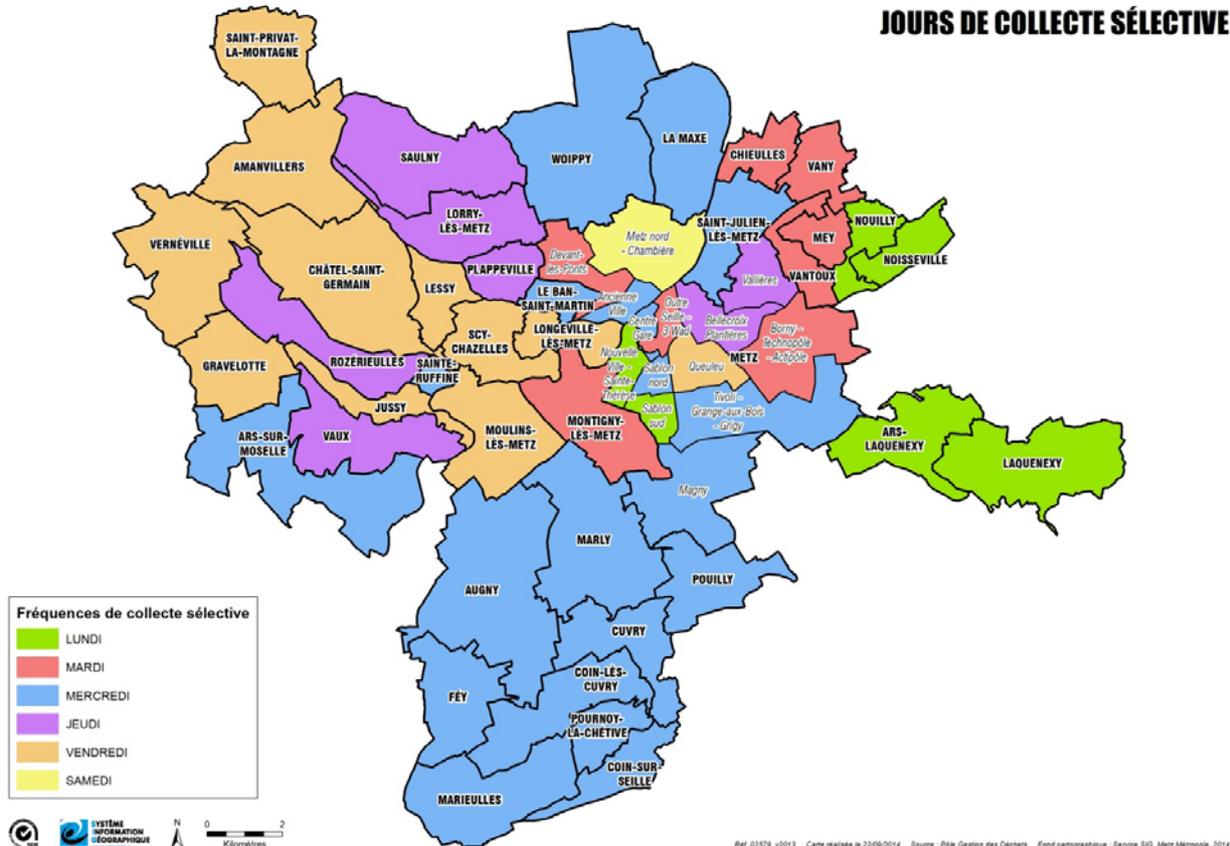
Dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.

La fréquence de collecte des EMR est en C1 sur tout le territoire.

FRÉQUENCES DE COLLECTE EN OMR



JOURS DE COLLECTE SÉLECTIVE



A cela s'est ajouté un service de suivi qualité, mis en œuvre en 2012, composé des petits véhicules qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire en intervenant (ramassage de sacs etc). Le suivi qualité doit aussi répondre aux demandes ponctuelles reçues par l'accueil téléphonique.

3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).

3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer.

Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (*pas de collecte les jours fériés*) pour les 40 communes de Metz Métropole.

La collecte est planifiée à l'avance par secteur géographique pour les communes hors Metz, et a lieu tous les jours sur la Ville de Metz.

3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration du centre-ville de Metz ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville est assurée par Metz Métropole.

Par ailleurs, une collecte des papiers de bureau est aussi réalisée par Metz Métropole mais avec l'arrêt progressif des contrats depuis 2012. Ainsi, tous les contrats ont été arrêtés au cours de 2013 par non-reconduction des contrats arrivant à échéance (pas de dénonciation de contrats par Metz Métropole).

3.2.6. Optimisation des tournées et géolocalisation des véhicules

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées.

Après une réflexion en interne pour définir les besoins et les attentes de l'outil de géolocalisation, une procédure en dialogue compétitif a été lancée, à l'issue de laquelle le prestataire EXEO Solutions a été retenu. Le marché a été notifié début 2014.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relèvera la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permettra au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs.

Le système permettra de relever la position des camions en temps réel, ainsi que les informations associées : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, lieu où se

trouve le véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T et restant de la tournée à réaliser etc. Ce qui permettra à termes, lorsque tous les véhicules seront équipés, de répondre en direct à l'usager sur l'avancée de la tournée et des difficultés rencontrées.

De plus le système relèvera :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune,...),
- la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par communes,...),
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte : dépôts sauvages, bacs cassés, etc ou des événements ponctuels: rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.

L'analyse de ces données permet une amélioration de la qualité de service avec le suivi des événements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de tri...), et l'organisation des services du Pôle Gestion Déchets pour réagir sur ces problématiques.

Le relevé des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte bilatérale, cadence et temps de travail, et l'aide à la navigation permettra un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R-437 de la CNAMTS.

Rappel des préconisations de la R-437 :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire;
- suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement;
- interdiction de la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible.

Les logiciels d'exploitation permettront quant à eux de travailler sur

- le reporting des données (statistiques etc),
- le tracé des tournées (cartographie),
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire,
- l'optimisation du service.

4. Les unités de traitement

4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets ménagers (CVD) et assimilés situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001.

Il est constitué de trois unités complémentaires :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM),
- une Unité de Valorisation Energétique (UVE),
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM),

exploitées par la régie HAGANIS.

4.1.1. L'UTM

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri de capacité technique de 3,5 tonnes et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastiques et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants).

En 2013, 19 494 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés, et 18 864 tonnes d'emballages ménagers ont été triées dont 15 853 tonnes livrées aux filières de reprise des matériaux et 3 011 tonnes valorisées énergétiquement (*refus de tri*).

Source : rapport d'activité 2013 HAGANIS

4.1.2. L'UVE

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2013, l'incinération de 97 435 tonnes a permis de produire 283 721 tonnes de vapeur et la vente de 199 383 MWh (*17 144 tonnes équivalent pétrole*).

Source : rapport d'activité 2013 HAGANIS

4.1.3. L'UVM

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

14 526 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité au type 1 de la nouvelle réglementation, ont été affinées, analysées et commercialisées pour utilisation en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. 49 tonnes de métaux non-ferreux et 1 314 tonnes de métaux ferreux (plus 64 tonnes de platinage ou encombrants métalliques non incinérés) ont été reprises et recyclées.

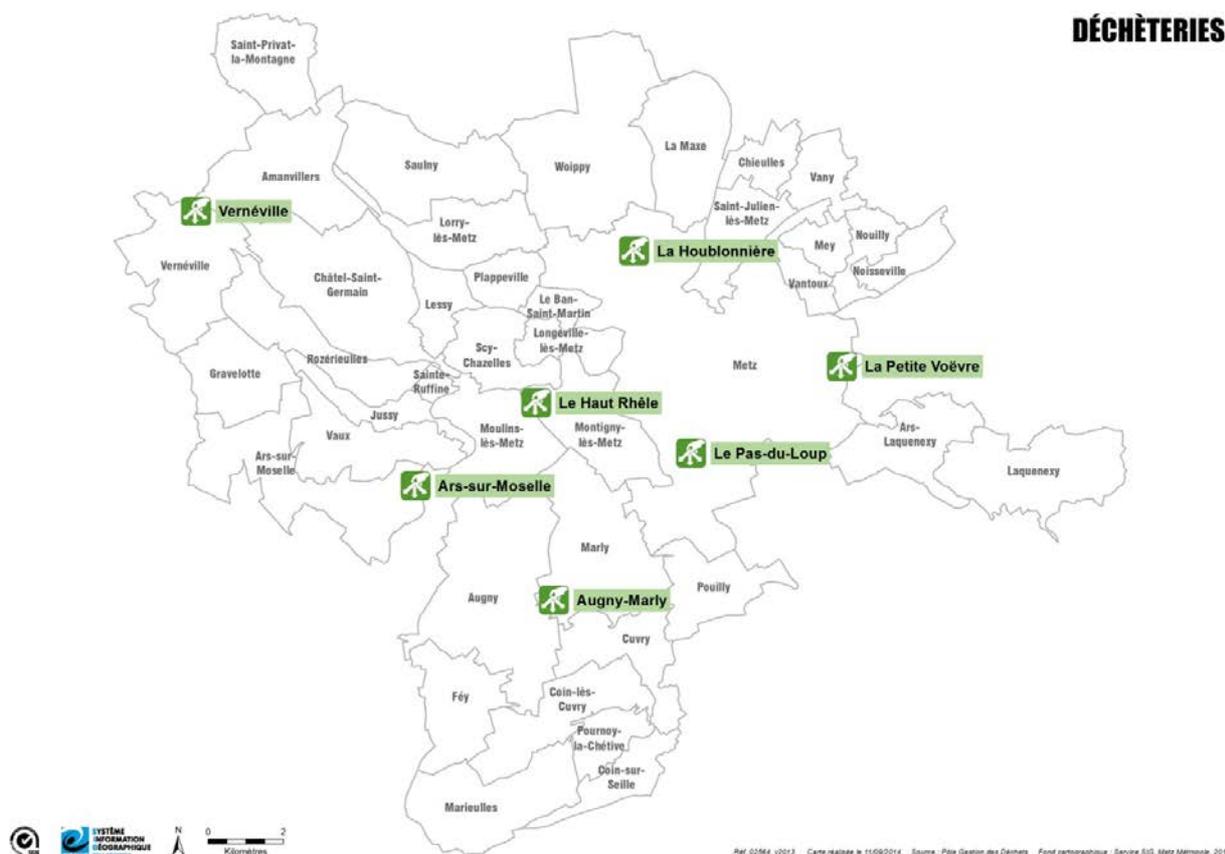
Source : rapport d'activité 2013 HAGANIS

4.2. Les déchèteries

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, initialement exploitées par SOMERGIE.

Les habitants de Metz Métropole peuvent donc déposer leurs déchets dans une des 7 déchèteries :

- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994),
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994),
- Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001),
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006),
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993),
- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992),
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003).



qui acceptent les déchets suivants :

- déchets inertes (gravats),
- incinérables,
- déchets ultimes,
- bois,
- déchets verts,
- métaux,
- cartons,
- verre,
- journaux magazines, papier
- batteries,
- huiles de vidange,
- huiles alimentaires,
- piles,
- déchets diffus spécifiques,
- emballages souillés,
- pneumatiques,
- Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE),
- tubes fluorescents et ampoules,
- textiles sur la déchèterie de Metz Magny.

L'accès aux déchèteries est libre pour tous les habitants des 40 communes de Metz Métropole et pour les habitants des communes conventionnées des Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'apport journalier est limité à 3 m³ par déchèterie. Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

Les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics...) sont autorisés à déposer selon une tarification et des règles décidées par l'assemblée délibérante d'HAGANIS (13 € par 0,5 m³ de gravats et 15 € par 0,5 m³ d'autres déchets).

Toutes les déchèteries à l'exception de celle de Vernéville sont ouvertes 48 heures par semaine :

- le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30,
- le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h30 à 18h30 sans interruption,
- le dimanche de 9h30 à 12h30,

et sont fermées les jours fériés.

La déchèterie de Vernéville est ouverte 27 heures par semaine :

- le lundi et le vendredi : de 14h00 à 18h30,
- le mercredi et le samedi : de 9h30 à 18h30,

et fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés.

4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets – PAVD-

Initialement, la SEM SOMERGIE avait la gestion de la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, rue de la Mouée à Metz, vers laquelle sont notamment dirigés les déchets verts et le bois collectés dans les déchèteries. La convention de gestion par SOMERGIE ayant pris fin au 1^{er} juillet 2012, la compétence a été transférée vers HAGANIS, l'autre régie de Metz Métropole.

La PAVD est devenue une véritable plateforme multifonctionnelle.

19 417 dépôts ont été enregistrés en 2013, générant 51 915 tonnes de déchets. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : un centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts, une déchèterie professionnelle et un centre de transfert.

La plateforme accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). En 2013, la plateforme a accueilli 14 400 tonnes de déchets verts.

Le bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé. Les exigences de ces panneautiers, la baisse de la demande et la dépréciation du marché ont décidé HAGANIS à orienter majoritairement le bois B en valorisation énergétique, entre autres à l'UVE de l'avenue de Blida.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage. Leur partie ligneuse est extraite puis livrée en centrale biomasse.

La PAVD abrite aussi une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels, ne sont pas admis.

La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.

Enfin, la PAVD sert également de centre de transfert en rassemblant les déchets ultimes, les déchets inertes issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organisant les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Source : rapport d'activité 2013 HAGANIS

4.4. Les faits marquants

En 2013, la déchèterie de la Seille à Marly a été étendue, pour atteindre une surface de 5 500m². Une nouvelle voie d'accès a été créée et neuf quais supplémentaires ont été aménagés, ainsi qu'un local pour les déchets diffus spécifiques, un local pour les agents d'accueil (douche, vestiaires etc...). Elle a été inaugurée en novembre 2013.

De plus une nouvelle signalétique d'orientation des usagers a été déployée sur l'ensemble des déchèteries.

5. Les relations contractuelles

5.1. Avenant unificateur du 29 janvier 1997

Cet avenant a été signé initialement entre SOMERGIE et le SIVOM et transféré au 1^{er} janvier 2005 à Metz Métropole suite à la dissolution du SMAM (ancien syndicat de traitement). Il prendra fin le 31 août 2014.

Il est issu de la convention du 9 mars 1992 et homogénéise la gestion des déchèteries. Il a fait lui-même l'objet d'avenants portant notamment sur :

- l'intégration de la déchèterie de Vernéville,
- la modification des tarifs de certains types de déchets,
- la mise en place d'un tarif unique par type de déchets.

5.2. Les différents marchés publics

Différents marchés publics sont en cours en 2013, pour :

N° DE MARCHÉ	OBJET	DURÉE	TITULAIRE	MONTANT
668	Gestion de la Fourrière Animale	3 ans à compter du 15/04/2008 renouvelable 2 X 1 an	CHENIL SERVICES	137 540,00 € TTC/an
894	Location-entretien vêtements de travail	2 ans renouvelable 1 fois 1 an à compter du 01/07/2010	ELIS	Montant maximum annuel : 60 000,00 € HT
921	Mission d'assistance à la mise en place de la redevance spéciale	36 mois à réception de l'OS de démarrage	Société GIRUS	Tranche ferme : 51 750,00 € HT Tranche conditionnelle 1 : 35 300,00 € HT Tranche conditionnelle 2 : 250 000,00 € HT maxi pour la durée du marché
944	Acquisition et pose de bornes enterrées place de Chambre à Metz	36 mois à compter de la notification (8/11/2010)	CITEC Environnement	31 952,50 € TTC
966	Acquisition et mise en place de PAV hors Ville de Metz	36 mois à compter de la notification (15/3/2011)	CITEC Environnement	Montant mini = 23 000,00 € HT Montant maxi = 335 000,00 € HT
996	Achat de 1600 composteurs Lot 1 : composteur bois Lot 2 : composteur plastique	3 ans à compter de la notification (12/4/2011)	Lot 1 : Émeraude Création Lot 2 : Quadria	Montant annuel : Lot 1 : Mini = 15 000 € HT Maxi = 45 000,00 € HT

				Lot 2 : Mini = 15 000,00 € HT Maxi = 45 000,00 € HT
1014	Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	36 mois à compter de la notification (31/08/2011)	Garage de la Feltière	500 000,00 TTC mini/an 885 000,00 € TTC maxi/an
1043	Acquisition de sacs poubelle Lot 1 : pour la collecte des OM Lot 2 : pour la collecte sélective	3 ans à compter du 19/11/2011	PTL	Montant annuel : Lot 1 : Mini = 170 000 € HT Maxi = 680 000,00 € HT Lot 2 : Mini = 90 000,00 € HT Maxi = 365 000,00 € HT
1052.1	Fourniture de carburants par cartes accréditives	1 an renouvelable 2 fois Notifié le 8/2/2012	TOTAL RAFFINAGE	Maxi = 1 000 000,00 € TTC
1087.2	Fourniture de bacs roulants	48 mois	CITEC ENVIRONNEMENT	Mini = 800 000,00 € HT Maxi = 8 000 000,00 € HT Pour la durée du marché
1087.3	Fourniture et pose de conteneurs enterrés	48 mois	CITEC ENVIRONNEMENT	Mini = 1 000 000,00 € HT Maxi = 8 200 000,00 € HT Pour la durée du marché
1102	Fourniture de sacs de précollecte	48 mois	EONIMA	Mini = 16 000,00 € HT Maxi = 195 000,00 € HT Pour la durée du marché
1147	Fourniture et pose de cache-conteneurs Lot 1 : matériaux plastiques Lot 2 : matériaux métalliques	40 mois	SODILOR	Lot 1 : Mini = 15 000,00 € HT Maxi = 400 000,00 € HT Lot 2 : Mini = 15 000,00 € HT Maxi = 400 000,00 € HT Pour la durée du marché
1148	Acquisition de matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers Lot 1 : benne à ordures de 7m3 Lot 2 : benne à ordures de 5m3	20 semaines	SEMAT	Montant global et forfaitaire : TF = 103 850,00 € HT TC = 103 850,00 € HT
1191	Location de mini-bennes à ordures ménagères avec releveur d'une capacité de 5 à 7m3	12 mois	Location Voirie Environnement	Pour la durée du marché : 100 000,00 € HT
1192	Gestion de la fourrière animale (chiens et chats errants)	36 mois	SCAPA Chenil Service	Montant global et forfaitaire annuel : 120 000,00 € HT
1236	Location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	1 an renouvelable 2 X 1 an	ELIS	Montant maximum annuel : 65 000,00 € HT

5.3. La reprise des matériaux valorisés

5.3.1. Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) d'une durée de 6 ans a été signé avec la société Eco Emballages le 8 décembre 2011. Il est conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2016. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filière de reprise au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre pour lequel la Reprise Option Filières a été retenue (filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions pré-définies).

Ce barème E doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 75 % des emballages ménagers fixé par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Les soutiens prévus sont directement liés à la performance de la collectivité en termes de tonnes de déchets triées et recyclées.

Avec ce nouveau barème E, Metz Métropole peut prétendre à différents soutiens :

- Un soutien au service de la collecte sélective décomposé en :
 - un tarif unitaire pour le service de collecte sélective exprimé en €/tonne par matériau,

- un tarif à l'adaptation à la diversité territoriale et à l'amélioration de la performance attendue, basé notamment sur le nombre de Communes,
- Un soutien aux actions de sensibilisation décomposé en :
 - un tarif à la sensibilisation par la communication directement lié à la performance de la collecte sélective,
 - un tarif à la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri, basé sur le nombre de postes occupés par des personnes impliquées dans la diffusion de messages favorables à la performance de la collecte sélective.
- Un soutien au développement durable qui rémunère les collectivités qui développent des services de collecte sélective en se préoccupant concomitamment des impacts économiques, sociaux et environnementaux.
- Un soutien à la performance de recyclage qui rémunère les fortes performances et incite au progrès. Il s'agit d'un pourcentage de majoration appliqué au soutien à la collecte sélective et au soutien aux actions de sensibilisation.
- Un soutien aux expérimentations destiné à permettre de développer des expérimentations et d'y contribuer financièrement.
- Un soutien aux autres valorisations hors collecte sélective permettant de soutenir le mode de traitement retenu par la collectivité comme la valorisation énergétique.

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a ainsi été renouvelé le 18/11/2011, pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2016.

5.3.2 Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés (hors Contrat de Programme de Durée Eco Emballages), est arrivé à échéance le 30 juin 2013.

Suite à une proposition tarifaire plus avantageuse, Metz Métropole a reconduit son partenariat avec le papetier au 1^{er} juillet 2013 pour une période de 5 ans.

5.3.3. Eco Folio

En octobre 2008, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a signé avec l'organisme coordonnateur agréé ECOFOLIO, pour une durée de 5 ans, une convention relative aux relations administratives, techniques et financières pour la collecte et le traitement des déchets issus des imprimés visés par l'article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement. Cette convention est arrivée à son terme en 2013.

La nouvelle convention d'adhésion diffère de la précédente sur les points suivants :

- Augmentation du montant du soutien unitaire au recyclage, de 65 €/tonne à 80 €/tonne,
- Extension des soutiens à d'autres sortes de papiers pour favoriser le recyclage,
- Accompagnement des collectivités au changement : mise en place d'une dotation destinée en priorité aux collectivités ayant une faible performance de recyclage et qui recourent majoritairement à la valorisation énergétique, à l'incinération ou à l'enfouissement,
- Proposition aux collectivités intéressées de prendre des engagements répondant à l'enjeu environnemental et favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficultés,
- Mise à jour des consignes de tri.

La convention renouvelée prendra fin le 31 décembre 2016.

5.3.4. OCAD3E

Au 4^{ème} trimestre 2013, l'annexe 5 de la convention renouvelée en 2012 a été modifiée.

La surface de compétence de Metz Métropole ne s'étend pas aux territoires hors agglomération conventionnés pour l'accès aux déchèteries. Ainsi, la densité de population recalculée renvoie Metz Métropole au barème « milieu urbain ». Le nombre de forfaits chiffrés est alors de 4,5 (1 forfait pour 50 000 habitants dans la limite du nombre de point de collecte). Cette modification de barème porte la part forfaitaire annuelle des soutiens à 7 020 €.

En revanche, le basculement du « milieu semi-urbain » à « milieu urbain » augmente le montant de la part variable, le soutien unitaire à la tonne triée passant de 40,00 € à 52,19 €, sur la base du même scénario de collecte (S1). Ainsi, d'après les estimations de tonnages de D3E collectés (environ 950 tonnes), il apparaît un gain annuel total estimé à 9 000 €.

5.3.5. Les pneumatiques usagés

Par une convention du 1er mars 1994, modifiée par avenants successifs la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a déléguée à la Régie HAGANIS la réalisation, l'exploitation et l'entretien des déchèteries sur son territoire.

Soucieuse des équilibres financiers et de leurs conséquences budgétaires, Metz Métropole et HAGANIS se sont entendues pour revoir les conditions d'application des modalités de la rémunération d'HAGANIS pour ce qui concerne la collecte des pneumatiques en déchèterie.

En effet, la collecte des pneumatiques en déchèterie est couverte par la « Charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries » d'ALIAPUR, Éco-organisme en charge dans le cadre d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Cette charte précise les conditions que doivent remplir les pneumatiques pour être pris en charge dans le cadre de la reprise gratuite. Ces conditions sont les suivantes:

- provenir de véhicules automobiles légers (véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4 tous terrains...)
- ou provenir de véhicules à deux roues (de particuliers, déjantés, provenant de motos, trials, cross, enduros...),
- être exempt de tous corps étrangers, gravats, métaux, terre,
- être non souillés par de l'huile ou des peintures,
- ne présenter aucune radioactivité,
- contenir maximum 5% d'eau.

Malgré tout, des pneus ne répondant pas aux conditions de reprise par l'éco-organisme sont déposés en déchèterie ou présentés à la collecte sur la voie publique.

La collectivité doit donc assumer l'élimination de ces pneus via sa régie HAGANIS.

La quantité annuelle de pneumatique à la charge de Metz Métropole est estimée à 50 tonnes. Un avenant à la convention du 1^{er} mars 1994 a donc été signé, introduisant un nouveau prix pour le traitement des pneus usagés collectés en déchèteries.

6. La communication

6.1. Synthèse des principales actions de communication réalisées

6.1.1. Bilan d'activité des Ambassadeurs du Tri de Metz Métropole

L'année 2013 a vu la consolidation du Service Sensibilisation Pré-collecte, dorénavant composé de 2 coordinateurs des Ambassadeurs Du Tri (ADT) et de 12 ADT. Deux ADT ont par ailleurs été recrutés au titre du dispositif "Emploi d'avenir".

Dans le cadre du projet communautaire de modernisation de la collecte des déchets, acteurs de la communication de proximité et de la médiation, les ambassadeurs du tri ont été tout au long de l'année la cheville ouvrière de l'accompagnement au changement de mode de collecte des habitants des communes conteneurisées. Cette mission s'est ajoutée aux actions globales visant l'amélioration de la performance du tri des emballages recyclables.

Le bilan des actions :

- Accompagnement au projet de mécanisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés opéré sur les communes et secteurs de la phase 1, et à la mise en place des PAVEs dans le cadre du Grand Projet de Ville sur les quartiers de Borny et Metz nord, ainsi qu'à la mise en service de PAVE sur le tracé du METTIS :
 - o Information en porte-à-porte des usagers sur la bonne utilisation de leurs nouveaux moyens de pré-collecte (bacs, PAVE, points de regroupement),
 - o Conduite d'actions de suivi-post conteneurisation sur l'ensemble des communes et quartiers conteneurisés (contrôles terrain, actions correctives),
 - o Réalisation d'enquêtes complémentaires auprès de foyers des quartiers de la Grange-aux-Bois, Tivoli-Grigy et des rues frontalières entre Metz/Montigny et Metz/Woippy.

Plus de 8 000 heures de travail ont été consacrées à ces missions de suivi et d'accompagnement auprès de 26 000 foyers.

Missions visant à l'amélioration des performances de tri :

- Suivi de 7 caractérisations des déchets dans les locaux de l'Unité de Tri des Matériaux d'HAGANIS,
- Réalisation de 2 contrôles qualité des sacs et bacs de tri dans les communes de Saulny et Saint-Privat-la-Montagne,
- Sensibilisation en porte à porte :
 - o Sensibilisation en porte à porte des habitants de 25 communes de l'agglomération avec remise du mémotri (Ars-sur-Moselle, Marly, Vany, Amanvillers, Lessy, Noisseville, Gravelotte, Vernéville, Moulins-lès-Metz, Chieulles, Jussy, Plappeville, Mey, Lorry-lès-Metz, Scy-Chazelles, Le-Ban-Saint-Martin, Ars-Laquenexy, Longeville-lès-Metz, Châtel-Saint-Germain, Pouilly, Augny, la Maxe, Saulny, Laquenexy, Saint-Julien) soit 54 000 habitants.
- Actions spécifiques en habitat collectif :
 - o Tout au long de l'année, le service sensibilisation pré-collecte a mené des actions de sensibilisation des locataires et occupants des logements de l'OPHLM de Montigny-lès-Metz, Metz Habitat Territoire, Logiest, ICF et Claude Rizzon.
- Participation aux évènements locaux :

- les ambassadeurs du tri ont participé au cours de l'année 2013 à 5 évènements sur lesquels ils ont pu proposer des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (Participation aux Journées Lorraine Portes Ouvertes, présence à la Fête des Voisins des Tours du Limousin à Borny, la Fête des Quatre-Vents dans le quartier Hannaux-Frécot-Barral du Sablon, Metz Plage, Marathon de Metz)
- Conduite de visites guidées du CTC :
 - Réalisation de 17 visites guidées du Centre Technique Communautaire, avec 235 visiteurs dont 160 enfants.
- Animations sur le geste de tri :
 - Réalisation de six ateliers du tri dont deux menés auprès d'élèves du Collège Philippe de Vigneulles à Metz, 2 réalisés en établissements pour personnes en situation de handicap, 3 auprès d'associations sportives et socio-culturelles.
- Actions de développement de la collecte sélective :
 - Les ambassadeurs du tri ont participé au déploiement de la collecte des emballages recyclables dans 9 établissements dont les locaux du Conseil Général de la Moselle à Metz. Ils ont également réalisé l'information des modalités de collecte des EMR aux professionnels de la ZAC des Garennes de Marly.
- Actions correctives (rappel du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, rappel des jours et heures de présentation des sacs) : 22 actions correctives ont été conduites sur le secteur de la Ville de Metz en collaboration avec le Pôle Propreté Urbaine, 1 action a été menée sur la commune de Marly.

6.2. Le programme pédagogique

L'offre pédagogique à destination des écoles primaires de Metz Métropole permet de proposer un catalogue de diverses actions sur la sensibilisation au tri et en lien avec le projet communautaire de réduction des quantités de déchets générées sur le territoire (mise en œuvre en 2012/2013).

Les actions de communication menées en milieu scolaire sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Écoles	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Maternelles						
Nombre d'écoles	27	11	9	16	12	13
Nombre de classes	73	24	16	41	41	26
Nombre d'élèves	1 610	587	400	1 009	999	603
Elémentaires						
Nombre d'écoles	28	23	22	29	28	16
Nombre de classes	72	82	56	101	106	54
Nombre d'élèves	1 878	1 766	1246	2 184	2314	1189
Total						
Nombre d'écoles	55	34	31	45	40	29
Nombre de classes	145	106	72	142	147	80
Nombre d'élèves	3 488	2 353	1 646	3 193	3313	1792

Ecoles maternelles :

Nombre de classes concernées 2012-2013	26 classes
Nombre d'enfants concernés 2012-2013	603 enfants
Nombre de classes concernées 2011-2012	41 classes
Nombre d'enfants concernés 2011-2012	999 enfants
<i>Ecart classes</i>	-36.6%
<i>Ecart enfants</i>	-39.6%

Ecoles élémentaires :

Nombre de classes concernées 2012-2013	54 classes
Nombre d'enfants concernés 2012-2013	1189 enfants
Nombre de classes concernées 2011-2012	106 classes
Nombre d'enfants concernés 2011-2012	2 314 enfants
<i>Ecart classes</i>	-49.1%
<i>Ecart enfants</i>	-48.6%

Synthèse générale :

Nombre de classes concernées 2012-2013	80 classes
Nombre d'enfants concernés 2012-2013	1792 enfants
Nombre de classes concernées 2011-2012	147 classes
Nombre d'enfants concernés 2011-2012	3 313 enfants
<i>Ecart classes</i>	-45.6%
<i>Ecart enfants</i>	-45.9%

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET LES ASPECTS QUALITATIFS

1. Les contenants

1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de l'agglomération est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire (CTC) de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Ils sont achetés par Metz Métropole et distribués dans l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération selon un calendrier pré-établi.

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

Année	Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres	Sacs de 100 litres	Sacs de 100 Litres renforcés	Sacs 110 Litres	Sacs 130 Litres
2012	4 127 900	2 689 200	2 575 600	96 600	125 280	158 000
2013	4 250 400	2 840 400	2 453 400	96 600	128 400	155 800

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

La distribution des sacs d'OMR en grand volume (100, 110 et 130 litres) a baissé mais la distribution des sacs d'OMR en 30 litres et en 50 litres a quant à elle augmenté. La limitation de la distribution des grands volumes se fait progressivement dans le cadre de la prévention des risques pour les agents de collecte, afin de limiter les risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges. De plus dans le cadre du déploiement de la collecte des OMR en PAVE dans certains secteurs, les sacs grands volumes sont proscrits car ils obstruent les bornes d'introduction des déchets.

1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

Ils sont achetés par Metz Métropole et distribués dans l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération selon un calendrier pré-établi.

Le nombre de sacs transparents distribués pour la collecte sélective s'élève à 5 588 400 sacs pour l'ensemble de l'agglomération.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

2. Les tonnages collectés

2.1. Répartition des tonnages collectés

Les tonnages globaux (hors déchets verts des services techniques) collectés sur le territoire de Metz Métropole se répartissent comme suit :

2.1.1. Les Ordures Ménagères

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	40	40	40	40	40	40	40
POPULATION*	221 562	221 562	221 562	221 562	221 737	221 737	217 778
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	70 498,31	68 611,15**	66 731,18	66 147,66	66 471,28	64 682,730	62 996,1
COLLECTE SÉLECTIVE PORTE À PORTE	10 203,10	10 223,94	10 028,87	10 072,38	10 269,34	9 744,84	10 391,04
JOURNAUX REVUES MAGAZINES en AV ***	2 112,30	2 091,18	2 070,79	2 212,17	2 204,05	2 038	1 905,8
VERRE en AV ***	5 974,05	6 050,77	6 036,40	6 041,08	6 123,10	5 912,86	5 971,4
<i>Recyclables tout compris (multiflux, papier, verre)</i>	<i>18 289,45</i>	<i>18 365,89</i>	<i>18 136,06</i>	<i>18 325,63</i>	<i>18 596,49</i>	<i>17 695,7</i>	<i>18 268,24</i>
<i>Ratio kilo de recyclables par habitant</i>	<i>82,55</i>	<i>82,89</i>	<i>81,86</i>	<i>82,71</i>	<i>83,87</i>	<i>79,80</i>	<i>83,88</i>
ENCOMBRANTS	1377	1364	1748	1 614,02	1 621,79	1 615,7	1 534,37
DÉCHÈTERIES****	40 597,74	40 773,62	40 609,57	39 954,44	42 223,627	40 723	39 686
TOTAL	130 762,5	129 114,66	127 224,49	126 041,75	128 913,187	124 717,13	122 484,71
POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N/ANNÉE N-1		- 1,26	- 1,46	- 0,93	2,29	-3,24	-1,79
RATIO KILO PAR HABITANT	590	582	574	569	581	562	562

* population contractuelle barème E Eco-Emballages sauf 2013 : population SINOE Ademe utilisée dans la matrice des coûts

** dont 14,10 tonnes facturées en 2009 afférentes aux tonnages 2008

*** Les rapports précédents comparaient hors AV

**** Les rapports précédents comparaient y compris AV papier et verre

Bien que l'évolution des tonnages ait diminuée, le ratio kilo par habitant s'est stabilisé entre 2012 et 2013, du fait que la population totale prise en compte ait diminué (-1,79%).

2.1.2. Les ordures ménagères résiduelles

Les quantités de déchets non recyclables collectées en porte à porte (sacs noirs) ont fortement diminué pour la seconde année consécutive : - 2,61 %. Les baisses de -2,69 % des tonnages d'ordures ménagères collectés en 2012 puis -2,61 % en 2013 peuvent s'expliquer par le développement des actions du programme de prévention de Metz Métropole. En effet les actions initiées en début du programme (2009-2010) impactent les tonnages de manière significative en milieu de programme.

Cette baisse conforte l'intérêt de poursuivre ainsi les efforts engagés pour atteindre l'objectif de diminution des tonnages de 7 % (ordures ménagères résiduelles, recyclables) d'ici à 2014. Fin 2013, cette réduction atteint -4,3 %.

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	POPULATION	ANNÉES	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	221 562	2007	70 498,31		318,19
40	221 562	2008	68 611,15*	-2,68	309,67
40	221 562	2009	66 731,18	-2,74	301,18
40	221 562	2010	66 147,66	-0,87	298,55
40	221 737	2011	66 471,28	0,49	299,78
40	221 737	2012	64 682,730	-2,69	291,71
40	217 778	2013	62 996,10	-2,61	289,27

* dont 14,10 tonnes facturées en 2009 afférentes aux tonnages 2008

Source : tonnages facturés en 2013 par l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) HAGANIS

2.1.3. Les matériaux recyclables

On peut tout d'abord analyser les tonnages de recyclables en mélange : emballages ménagers (EMR) et JRM, en porte-à-porte et point d'apport volontaire.

Par prestataire, les tonnages de matériaux recyclables collectés se répartissaient comme suit depuis 2007 jusqu'à 2011 :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNEES	COLLECTE SÉLECTIVE HORS VILLE DE METZ (régie Metz Métropole)	COLLECTE SÉLECTIVE (porte à porte) VILLE DE METZ (SOMERGIE)	COLLECTE SÉLECTIVE (VIR) VILLE DE METZ (SOMERGIE)	COLLECTE SÉLECTIVE (cartons des commerçants) VILLE DE METZ (SOMERGIE)	TOTAL	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNE N-1	RATIO KG/HAB
40	2007	3 912,54	5 017,33	401,29	871,94	10 203,10		46,05
40	2008	4 057,14*	4 975,88	419,28	771,64	10 223,94	0,2	46,14
40	2009	4 025,71	4 714,56	437,76	850,84	10 028,87	-1,9	45,26
40	2010	3 988,26	4 716,06	447,66	920,40	10 072,38	0,43	45,46
40	2011	4 024,58	4 725,30	470,10	1 049,36	10 269,34	1,92	46,31

* dont 1,12 tonne facturée en 2009 afférente à 2008

Source : données collecte sélective Metz Métropole : tonnages facturés en 2013 par l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) HAGANIS

L'année 2012, a vu la fin de la SEM SOMERGIE. Il n'est donc plus possible de comparer les tonnages de la même manière (initialement éclatés en fonction du périmètre de collecte de SOMERGIE) :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNEES	COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte dont point d'apport volontaire Borny (régie Metz Métropole)	COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte dont point d'apport volontaire Borny (SOMERGIE de janvier à mars 2012, périmètre ville de Metz)	COLLECTE SÉLECTIVE (cartons des commerçants) VILLE DE METZ	TOTAL	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNE N-1	RATIO KG/HAB
40	2012	7 668,49	959,9	1 116,45	9 744,84	-5,1	43,94
40	2013	9 245,82		1 145,22	10 391,04	6,63	47,71

Source : données collecte sélective Metz Métropole : tonnages facturés en 2013 par l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) HAGANIS

Depuis 2007, les chiffres de la collecte sélective étaient plutôt en stabilisation, voire en légère augmentation. En 2012, une forte diminution des tonnages a été constatée.

En 2013, en revanche, les chiffres collectés ont vu une forte hausse, se rapprochant ainsi des chiffres des années précédentes (+1,19 par rapport à 2011). En 2013, certaines actions ont contribué à favoriser le tri, comme le porte-à-porte accru des ambassadeurs du tri dans le cadre de la conteneurisation. De plus de nouveaux moyens de collectes (bacs, points de regroupement et points d'apport volontaire), un renforcement de l'équipe d'ambassadeurs du tri, et un message renforcé sur la sensibilisation au tri, peuvent expliquer la forte augmentation des chiffres de la collecte en 2013.

Il convient d'y ajouter les tonnages de papiers journaux magazines collectés en apport volontaire, se répartissant comme suit de 2007 à 2011 :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNEES	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) HORS VILLE DE METZ (régie Metz Métropole)	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) VILLE DE METZ (SOMERGIE)	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) DÉCHÈTERIES HORS VILLE DE METZ (SOMERGIE)*	TOTAL	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNE N-1	RATIO KG/HAB
40	2007	627,84	1 203,16	281,30	2 112,30		9,53
40	2008	657,68	1 148,74	284,76	2 091,18	-1	9,44
40	2009	700,62	1 120,03	250,14	2 070,79	-0,98	9,35
40	2010	766,78	1 217,35	228,04	2 212,17	6,83	9,98
40	2011	826,30	1 122,74	255,01	2 204,05	-0,37	9,94

*y compris les tonnages des colonnes d'apport volontaire de papier localisées dans les 3 déchèteries situées sur le territoire de la Ville de Metz (La petite Voëvre, La Houblonnière, Le pas du Loup à Magny)

Source : données papier hors Ville de Metz : tonnages facturés par UVE d' HAGANIS

Données SOMERGIE : rapport d'activités 2010 et bilan d'activités 2010

L'année 2012, a vu la fin de la SEM SOMERGIE. Il n'est donc plus possible de comparer de la même manière les tonnages (initialement éclatés en fonction du périmètre de collecte de SOMERGIE).

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNEES	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) (régie Metz Métropole)	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) SOMERGIE de janvier à mars 2012, périmètre ville de Metz	PAPIER (colonnes d'apport volontaire) SOMERGIE de janvier à mars 2012*	TOTAL	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KG/HAB
40	2012	1 866,22	135,74	36,4	2 038	-7,53	9,2
40	2013	1 905,80			1 905,80	-6,50	8,75

Source : données papier : tonnages facturés par l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) HAGANIS

Depuis 2012, les tonnages de JRM connaissent une forte diminution (-7,53 en 2012, -6,50 en 2013).

En 2013, dans le cadre de la conteneurisation, des bornes papier ont été supprimées au profit de points d'apport volontaire enterrés comprenant des bornes à recyclables en mélange (EMR et JRM). Il est possible qu'une partie des tonnages de JRM se retrouve dans la collecte des recyclables en mélange. De plus les contrats de collecte des papiers bureau des professionnels ont été totalement arrêtés en 2013.

Enfin, les tonnages de verre collectés évoluent très peu depuis 2008, malgré une baisse significative entre 2011 et 2012, l'année 2013 a vu de nouveau une stabilisation des tonnages :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNEES	VERRE (colonnes d'apport volontaire) HORS VILLE DE METZ (SOMERGIE)	VERRE (colonnes d'apport volontaire) VILLE DE METZ (SOMERGIE)*	VERRE (collecte des restaurateurs et cafetiers) VILLE DE METZ (SOMERGIE)	VERRE DÉCHÈTERIES HORS VILLE DE METZ (SOMERGIE)	TOTAL VERRE	% d'évolution ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KG/HAB
40	2007	2 596,51	2 616,84	442,60	318,10	5 974,05		
40	2008	2 597,82	2 685,47	460,38	307,10	6 050,77	1,28 %	27,31
40	2009	2 687,84	2 643,92	414,68	289,96	6 036,40	-0,24 %	27,20
40	2010	2 717,51	2 589,78	454,24	279,55	6 041,08	0,08 %	27,27
40	2011	2 652,61	2 716,35	475,44	278,70	6 123,10	1,36 %	27,61
40	2012	/	/	450	/	5912,86	-3,45 %	26,70
40	2013	/	/	410,96	/	5 971,40	0,99 %	27,42

* : y compris les tonnages des colonnes d'apports volontaires de verre localisées dans les 3 déchèteries situées sur le territoire de la Ville de Metz (La Petite Voëvre, La Houblonnière, Le pas du Loup à Magny)

La reprise de toute la collecte du verre en AV par les services de Metz Métropole à compter de mars 2012, ne permet plus de détailler les tonnages Ville de Metz, hors Ville de Metz ou déchèterie.

Source : données factures HAGANIS 2013

Les baisses de tonnages en 2012 pour les recyclables en mélange, le papier et le verre peuvent s'expliquer aussi par le changement du périmètre de collecte ou la perte d'information suite à la dissolution de SOMERGIE.

Les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte par la régie de Metz Métropole s'élèvent à :

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Années	Encombrants incinération (porte à porte sur RDV tel)	Encombrants ferrailles (porte à porte sur RDV tel)	Total encombrants (porte à porte sur RDV tel)	% d'évolution ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2007	1 222,02	155,26	1 377		6,21
40	2008	1 318,98	44,68	1 364	-0,94%	6,16
40	2009	1 551,88	195,80	1 748	28,15%	7,89
40	2010	1 464,08	164,94*	1 629,02	-7,67%	7,35
40	2011	1 537,02	84,77	1 621,79	0,48%	7,31
40	2012	1 535,64	78,06	1 615,7	-0,38%	7,3
40	2013	1 433,34	101,03	1 534,37	-5,03%	7,05

*Erratum : il convient d'ajouter 15 tonnes non-comptabilisées en 2010, portant le tonnage total de ferrailles en porte à porte à 164,94T pour 2010.

Source: tonnages facturés en 2013 par l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) HAGANIS.

Après 2 années de stabilisation (2011 et 2012) les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte connaissent une forte diminution en 2013 (-5,03 %). Or comme on peut le constater dans le chapitre suivant, cette baisse de tonnages n'est pas reportée en déchèterie, puisque les tonnages en déchèterie sont en baisse depuis 2012. Certaines actions portées par le programme local de prévention déchets ont mis l'accent sur le réemploi, le don et l'échange. Certains objets mis à la collecte des encombrants ou en déchèterie peuvent avoir une seconde vie par le don à des associations ou la réparation.

Enfin, de manière générale, une baisse de la consommation des ménages a été ressentie en 2013, ceux-ci préférant probablement différer le remplacement de certains matériaux.

2.2. Synthèse des tonnages collectés en déchèterie

Les tonnages collectés en déchèterie sont récapitulés ci-dessous :

ANNÉES	TONNAGES AV VERRE et PAPIER	TONNAGES Hors VERRE et PAPIER	TONNAGES TOTAUX	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1 Hors VERRE et PAPIER *	RATIO KG/HAB
2007	494,45	40 597,74	41 584,51	1,79		187,69
2008	469,25	40 773,62	41 742,81	0,38	0,43%	188,40
2009	441,86	40 609,57	41 508,45	-0,56	-0,40%	187,34
2010	446,95	39 954,44	40 819,61	-1,66	-1,61%	184,23
2011	438,30	42 223,63	43 154,83	5,72	5,68%	194,26
2012		40 723,0			-3,55 %	183,65**
2013		39 686,0			-2,55 %	182,23**

*Les tonnages totaux pour les années 2007 à 2011 comprenaient les tonnes de papiers, journaux, magazines, verre collectés en apport volontaire sur les déchèteries. Or depuis la dissolution de SOMERGIE, les cubi-verre et les cubi-papier sont collectés par Metz Métropole en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes de l'agglomération. Il est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie. Ainsi les tonnages déchèteries 2012 ne comprennent pas les tonnes papiers, journaux, magazines, verre en apport volontaire sur les déchèteries. Ainsi l'évolution par rapport à l'année précédente se fait sur les tonnages hors AV Verre et Papier.

** hors AV Verre et Papier.

Source : rapport annuel 2013 HAGANIS

La fréquentation par déchèterie est de :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ars-sur-Moselle	84 554	92 738	90 497	90 286	90 082	114 451	109 176
Marly	109 896	107 171	114 469	110 864	104 844	94 285	106 200
Metz Houblonnière	96 209	93 317	98 392	92 828	95 035	92 716	97 625
Metz Magny	78 888	98 848	106 217	106 592	108 878	111 461	91 152
Metz Petite Voëvre	109 917	107 868	108 443	109 162	116 476	91 112	89 107
Montigny-lès-Metz	79 515	85 018	88 412	84 986	92 236	108 523	85 082
Vernéville	112 184	18 078	21 317	20 455	21 543	27613	25 988
Total	671 163	603 038	627 747	615 173	629 094	640 161	604 330

Source : rapport annuel 2013 HAGANIS

Depuis 2 années consécutives, les tonnages sont en baisse. En 2012, la fréquentation avait continué à augmenter alors qu'en 2013, une forte diminution est à constater, atteignant son plus bas niveau depuis 2008.

Là encore, la baisse de la consommation des ménages peut expliquer la diminution constatée, ceux-ci préférant probablement différer le remplacement de certains matériaux.

3. Les tonnages valorisés par unités de traitement

3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2013 (transmis aux filières de reprises) déclarés à Eco Emballages sont rappelés ci-dessous :

Flux de déchets	Total	Taux
Verre	1 719	9,1%
Acier	374	2,0%
Aluminium	28	0,1%
Cartons	3 714	19,7%
Briques alimentaires	122	0,6%
Plastiques	1 233	6,5%
Papier (gros de magasin)	1 038	5,5%
Journaux Revues Magazines	7 625	40,4%
Refus de tri	3 011	16,0%
Total	18 864	100%

Source : rapport annuel HAGANIS 2013

3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Les tonnages ci-dessous correspondent à l'ensemble de l'activité industrielle des unités de traitement et de valorisation des déchets d'HAGANIS :

DONNÉES 2013	TONNES ENTRANTES UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE								TONNES ENTRANTES CENTRE DE TRI*		
OMR	89 223								EMBALLAGES	19 494	
ENCOMBRANTS	5 425										
Déchets banals entreprises et collectivités	5 531										
	VAPEUR	MÂCHEFERS	MÉTAUX FERREUX	MÉTAUX NON FERREUX	PLATINAGE	REFIOM	Produits sodiques résiduels	CENDRES		TOTAL VALORISABLE	REFUS DE TRI
TONNES SORTANTES	283 721	14 526	1 314	49	64	695	922	839	TONNES SORTANTES*	15 853	3 011

* La différence entre les tonnages entrants et ceux livrés aux filières de reprise s'explique par les stocks présents dans le centre de tri.
Source : HAGANIS : rapport d'activités 2013

3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Flux de déchets	Tonnage	Nature du traitement	Société
Batteries	25,8	Valorisation matière	Métalifer
Bois	4 740,0	Valorisation matière ou énergétique	HAGANIS
Cartons	658,0	Transférés et conditionnés	UTM HAGANIS
Déchets diffus spécifiques	214,8	Traitement selon nature	Cédilor (57)
Déchets incinérables	4 574,0	Incinération avec récupération d'énergie	HAGANIS
Déchets ultimes	6 849,0	ISDND	Pizzomo (57)
Déchets verts	8 424,0	Broyage et Compostage	HAGANIS et compostage
DEEE	720,7	Démantèlement et valorisation matière	Ecologic
Emballages souillés	10,5	Valorisation	Cédilor (57)
Métaux	1 566,0	Valorisation matière	Derichebourg (57) et Métalifer (57), Orne Métaux (57) ou MJR Métal
Gravats	11 758,0	ISDI	Eurogranulats (57)
Huiles alimentaires	9,2	Valorisation énergétique	LORRAINENERGIES (54)
Huiles de vidange	57,3	Régénération ou valorisation énergétique	Sevia SRUHH (54)
Pneumatiques	64,0	Valorisation matière ou énergétique	Alliapur
Tubes fluorescents	4,4	Traitement spécifique	Recylum
Piles	9,5	Traitement spécifique	Corepile
TOTAL	39 686,0		

Source : rapport d'activité 2013 HAGANIS

3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

La PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle a enregistré 19 417 dépôts de déchets, générant 51 915 tonnes de déchets entrants en 2013.

Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2013, avec les déchets traités :

Matériaux	Tonnage réceptionné	Taux	Tonnage évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS ¹	14 400	28 %	11 932	Compostage : Meuse Compost (55), Terralys (78)
DÉCHETS INERTES ²	13 387	26 %	13 530	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
BOIS B ²	7 645	15 %	8 666	Panneautiers : Swedspan (70), Valorisation énergétique : Norske Skog (88), Vicat (03), UVE HAGANIS (57)
VERRE MÉNAGER ²	5 904	11 %	5 956	Valorisation matière : PATÉ (88) pour BSN (88)
BOIS A ET Abio ²	1 727	3 %	1 713	Valorisation énergétique : UEM (57), Valobois (92)
DÉCHETS ULTIMES ²	8 788	17 %	9 140	Stockage : ISDND Pizzorno (57)
PLÂTRE ²	33		56	Valorisation matière : Ritleng Valorisation (67)
CARTON ²	11		10	UTM HAGANIS
DEEE ²	18		30	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX ³	2		84	Valorisation matière : Longwy-Métaux (54)
TOTAL	51 915	100 %	51 117	

Les principaux flux de déchets en transit à la PAVD sont les déchets verts, les déchets inertes et le bois B. Les tonnages réceptionnés mentionnés comprennent les quantités issues des déchèteries.

1 : Les quantités de déchets verts et de bois réceptionnées et évacuées sont différentes car les opérations de broyage et de stockage activent l'évolution naturelle (évaporation, perte en CO₂) de ces produits organiques.

2 : Effet de stock d'une année à l'autre.

3 : La PAVD extrait des métaux par déferraillage lors du broyage du bois B, d'où la différence entre le tonnage réceptionné et le tonnage évacué.

Source : HAGANIS: rapport d'activités 2013

4. Le Programme Local de Prévention des déchets

4.1. Déchets : prévenir pour mieux réduire

Afin de respecter les engagements nationaux et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en 2009, en matière de réduction des déchets, Metz Métropole s'est engagée dans une démarche locale via son Programme Local de Prévention des déchets.

Celui-ci a pour objectif prioritaire de réduire de 7 % les quantités de déchets produites sur le territoire et gérées par la Communauté d'Agglomération avec pour échéance décembre 2014, soit un engagement sur 5 ans.

L'année 2013 a vu de nouveaux projets s'initier permettant ainsi de les développer en 2014. Certaines actions ont été renouvelées pour un meilleur ancrage local et d'autres créées pour faire perdurer l'innovation.

Parmi la multitude d'actions de réduction des déchets poursuivies ou lancées sur le territoire en 2013, les plus novatrices et impactantes en termes de réduction des déchets sont :

- **le réemploi/réparation** : le réemploi a l'avantage de combiner les 3 piliers du développement durable : environnement, social et économique. Pour y répondre, une étude de faisabilité sur la création d'une Recyclerie a été lancée en 2013. Une Recyclerie est un établissement dont le rôle est de récupérer des objets réutilisables donnés par des particuliers afin de pouvoir les vendre, sans bénéfice (caractère solidaire). En effet, les déchets dits « encombrants » sont aujourd'hui collectés en porte à porte ou via le réseau des déchèteries de l'agglomération pour être détruits. Une Recyclerie permettrait de détourner une partie de la collecte et de prolonger la durée de vie de certains objets (mobilier, jouets, vaisselle, livres, etc.). Le potentiel de réduction des déchets réutilisables est estimé par l'ADEME à 13 kg/hab/an, soit plus de 2 900 tonnes par an. L'objectif de l'étude de faisabilité est d'identifier l'entité la plus à même de porter ce projet en partenariat avec Metz Métropole. La seconde phase détaillera les préconisations techniques et réglementaires ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires au montage d'un tel projet, en estimant les coûts à moyens termes, en définissant un calendrier de montage du projet, et en se basant sur la mesure des quantités détournées du circuit des déchets. Elle se poursuivra en 2014.

Une autre action sur le don et le réemploi a été lancée en 2013 : un projet de convention avec l'éco-organisme pour les textiles TLC (textiles, linges, chaussures). Le but étant d'équiper les communes de bornes bien identifiées pour la collecte des textiles usagés mais pouvant encore être utilisés, en partenariat avec Tri-d'union, pour atteindre l'objectif de 113 bornes soit 1 borne pour 2000 habitants. Au 17 décembre 2013, 9 communes ont été dotées soit 11 bornes : Châtel-Saint-Germain, Cuvry, Lessy, Plappeville, Augny, Lorry-lès-Metz, Gravelotte, Coin-sur-Seille et Laquenexy. Ces 11 bornes ont permis de collecter 113 kg de TLC en 15 jours de décembre.

- **l'exemplarité** : en 2012, via le réseau M²D² (Metz Métropole Développement Durable) une réflexion a été initiée sur la réduction des déchets produits par les services de Metz Métropole. En 2013 ce sont 4 groupes de travail sur la thématique de la réduction des déchets qui ont été menés, sur les thèmes suivants :
 - Réduction des emballages des repas de travail : avec la passation d'un marché « traiteur » incluant des critères sur la réduction des emballages,
 - Réduction des consommations de papier par les services : avec le paramétrage des imprimantes en recto-verso par défaut prévu lors du changement de serveur informatique,
 - Suppression de la vaisselle jetable au sein des services avec l'achat de vaisselle, et la création d'un mug en interne avec un message de sensibilisation,
 - Détournement des biodéchets des bâtiments de Metz Métropole avec l'étude pour la pose et la gestion de composteurs.

Après le lancement d'actions en interne à Metz Métropole et ses services, la cellule Prévention du PGD a lancé un appel à volontarisme auprès des communes membres pour un accompagnement personnalisé à la réduction des déchets de leurs services, en associant les agents municipaux à travers le diagnostic et la mise en œuvre d'actions. Ainsi 9 communes se sont engagées fin 2013, élus et Direction rencontrés - Montigny-lès-Metz, Laquenexy, Moulins-lès-Metz, Pouilly, Ban-Saint-Martin, Saint-Julien-lès-Metz, Plappeville, Metz et Sainte Ruffine.

- **le compostage domestique** : 20 réunions d'information (391 personnes sensibilisées), 26 stands d'information (906 personnes sensibilisées) et 9 expositions en mairies, ont permis d'être au plus près des habitants pour leur proposer une information personnalisée selon les besoins et les connaissances de chacun. De plus 4 journées de distribution délocalisée de composteurs, intégrées dans le projet de conteneurisation du territoire ont permis de sensibiliser sous une autre forme 169 personnes, et d'offrir un service complet aux usagers dans le cadre de la conteneurisation.

Epluchures de légumes, trognons de fruits, tonte de pelouse ou encore tailles de haies : autant de déchets végétaux revalorisés in situ en compost.

Ce sont ainsi 678 nouveaux foyers qui compostent depuis 2013 sur le territoire, sans compter ceux qui se sont procuré un composteur sans passer par les services de l'Agglomération.

Enfin l'année 2013 a permis l'enrôlement et la formation de 14 nouveaux guides composteurs, soit au total 31 guides composteurs opérationnels.

- **le compostage collectif** : en partenariat avec les bailleurs et syndicats de copropriété du territoire et leurs habitants volontaires, des sites de compostage en pied d'immeubles sont créés.

Les quartiers, les écoles, les étudiants se lancent également dans la démarche avec le soutien de Metz Métropole, et une motivation environnementale, sociale ou pédagogique mais toujours avec le même résultat : réduire de plus de 40 kg la production de déchets de chaque personne engagée.

Ainsi en 2013, l'élargissement du partenariat avec l'inspection académique de Moselle a permis de lancer un projet pédagogique autour du composteur et du lombricomposteur. Dans le cadre de ce projet à l'aide de plusieurs séances consacrées à la gestion et à la réduction des déchets organiques, Metz Métropole propose une mise en pratique en fournissant un composteur et/ou un lombricomposteur aux écoles engagées. Le projet pédagogique porte sur l'étude des animaux du compost et la dégradation de la matière.

Bilan des inscriptions :

	2012-2013			2013-2014		
	écoles	classes	élèves	écoles	classes	élèves
Maternelle	0	0	0	10	15	420
Elémentaire	5	11	275	8	18	373
Périscolaire	0	0	0	5	/	/

- **le gaspillage alimentaire** : dans le cadre de la diminution du gaspillage alimentaire, les réductions potentielles sont de l'ordre de 20 kg/hab/an de déchets produits avec une économie de 400 euros/foyer/an. Les déchets concernés sont les restes de repas, les produits périmés ou les surplus achetés... En 2013 un stand d'information a été créé, et 7 manifestations ont été organisées. De plus les gros producteurs comme les restaurants collectifs sont de grands générateurs de déchets issus du gaspillage alimentaire. En effet, la production de ces déchets se fait à 3 moments du processus de restauration collective : lors de la production (légumerie...), en salle avec les retours plateaux des convives, et en fin de service avec la nourriture présentée mais non filmée. Ainsi une étude a été lancée sur plusieurs sites volontaires, en partenariat avec la Région Lorraine et le CROUS Nancy-Metz : lycées Georges de la Tour, Alain Fournier, et Cormontaigne, mais aussi les Restaurants Universitaires Verlainne Saulcy, Bridoux et Technopôle. Un état des lieux a été réalisé sur ces sites, mettant en avant une grande part de déchets liée aux retours plateaux et au gaspillage de pain. L'étude permet de préconiser des plans d'actions qui seront mis en œuvre en 2014.

- **le partenariat avec l'Université de Lorraine** : la plupart des gestes de réduction des déchets sont simples à appliquer mais demandent une prise de conscience préalable et un changement de comportement motivé.
Pour aider l'Agglomération dans cette démarche, une thèse a été engagée par une doctorante de l'Université de Lorraine afin de mieux comprendre les théories de changement de comportements applicables aux gestes de réduction des déchets.
- **La SERD** : pour la quatrième année consécutive, Metz Métropole a participé à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en choisissant le thème « Stop au gaspillage », axant les actions sur le don, le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les principaux événements menés pendant cette semaine ont été :
 - Cours de cuisine anti-gaspillage alimentaire auprès du grand public mais aussi des enfants et de familles en difficultés financières soit 21 cours pour 148 participants,
 - Récupération de matériel par des associations locales, ateliers de réparation et don de ces objets. 6 associations ont rencontrées 50 personnes pour 66 objets échangés (vélo, informatique, portables, TV),
 - Opération « Ledoncoin.mm », journée de don d'objets entre agents de Metz Métropole. Le principe était que les agents apportent des objets en bon état mais inutilisés pour que des collègues intéressés puissent les récupérer soit 111 participants pour 186 objets donnés,
 - Réduction des déchets verts : stand sur le compostage en déchèterie, au plus près des personnes qui utilisent les bennes à déchets verts, déchets qui pourraient être compostés, soit 120 personnes rencontrées et 35 composteurs distribués,
 - Réemploi en déchèterie : en partenariat avec HAGANIS, Emmaüs a tenu des permanences durant 5 jours en déchèterie, pour récupérer ce que les visiteurs acceptaient de leur donner plutôt que de les jeter dans les bennes soit 5 jours de présences pour environ 2 tonnes d'objets récupérés.

En augmentation constante depuis de nombreuses années, les quantités de déchets se sont stabilisées en 2008 pour ensuite diminuer et atteindre en 2013 leur niveau le plus faible depuis 2007.

Entre 2009 (année de référence pour le PLP) et 2013, les quantités globales de déchets produits ont diminué de 4,3 % (flux OMR, EMR, JRM, verre, cartons commerçants).

Les quantités de déchets non recyclables collectés en porte à porte (sacs noirs) ont fortement diminué pour la seconde année consécutive : - 2,60%

Les quantités de déchets recyclables sont reparties à la hausse en 2013, due aux évolutions de service proposées dans les communes de la première phase de conteneurisation : + 3,36 %

Les tonnages des collectes des encombrants en porte à porte diminuent également et il est important de préciser qu'ils ne se retrouvent pas en déchèterie. En effet, les apports en déchèterie ont augmenté par rapport à 2009 mais sont en diminution constante depuis 2 ans.

L'objectif du PLP est une réduction de 7 % en 5 ans.

Il reste donc 1 an à l'Agglomération, ses services, ses entreprises et ses habitants, pour atteindre les 2,7 % restant et respecter les engagements pris.

4.2. La mise à disposition de composteurs domestiques

4.3.1. Les modalités de distribution

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, des composteurs sont mis à disposition des usagers qui en font la demande.

A l'attention principalement des habitations individuelles dans un premier temps, les composteurs peuvent aujourd'hui être demandés par tout type d'habitat mais également par tous les gestionnaires de lieux de production de déchets organiques (cantine, parc, jardin, etc.).

Un dépôt de garantie est demandé pour chaque composteur. Il peut être récupéré dès lors que le composteur est rendu en état à Metz Métropole. Selon le modèle demandé, le montant du dépôt de garantie s'élève à :

Neuf		Occasion *	
300 L	600 L	300 L	600 L
15 €	25 €	10 €	20 €

* Les composteurs d'occasion sont des composteurs en bon état rendus par des usagers. Leur mise à disposition est soumise à leur disponibilité en nombre suffisant.

Les composteurs dits « collectifs », utilisés par plusieurs foyers sont mis à disposition gratuitement.

Les demandes des habitants des 40 communes de l'agglomération doivent être faites auprès de la cellule Prévention de Metz Métropole selon plusieurs modalités :

- retrait directement au Centre Technique Communautaire (aux créneaux prévus à cet effet),
- retrait lors de réunions d'information ou d'animations dans les communes,
- remplissage du bulletin de réservation en mairie ou en téléchargement sur le site internet de Metz Métropole pour une livraison à domicile,

L'ensemble des informations nécessaires au bon compostage est donné lors de la livraison ou du retrait du composteur. Les services de l'Agglomération ainsi que les membres du réseau des guides composteurs sont disponibles pour répondre à toute interrogation.

4.3.2. Les résultats obtenus

ANNÉES	NOMBRE DE COMPOSTEURS LIVRÉS	NOMBRE DE COMPOSTEURS RENDUS
2006	244	13
2007	515	9
2008	451	12
2009	783	12
2010	409	13
2011	495	1

2012	680	29
2013	678	20

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

Le nombre de composteurs mis à disposition connaît une forte augmentation depuis 2012 et encore en 2013 par rapport aux années précédentes. Le réseau des guides composteurs a été élargi, et des actions liées à la conteneurisation ont été mises en œuvre.

De plus ce sont 9 immeubles qui ont été équipés en accord avec le bailleur et les habitants pour permettre à ces derniers de composter leurs déchets de cuisine. 14 écoles primaires se sont également lancées dans cette pratique ainsi que 2 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et 1 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

5. Qualité, Hygiène et sécurité

5.1. Mesures de concertation

Les groupes de travail initiés en 2010, avec des agents volontaires de chaque service et les représentants du personnel, pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels, ont été maintenus les années suivantes afin :

- d'évaluer les actions mises en œuvre,
- de proposer de nouvelles actions d'amélioration,
- d'identifier et d'évaluer de nouveaux risques.

Cette méthodologie de travail permet à Metz Métropole :

- de maintenir un dialogue social,
- d'être transparent dans la conduite des actions et des objectifs d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail,
- de valoriser les agents de terrain et de les rendre force de proposition.

La mise en œuvre de la mécanisation de la collecte des déchets en 2012 a également fait l'objet de groupes de travail avec les agents de collecte, les encadrants et les agents des autres services impactés. Ces groupes de travail se sont poursuivis en 2013. Ils ont permis aux agents de signaler les difficultés organisationnelles et matérielles rencontrées, d'échanger sur leurs inquiétudes et sur l'amélioration des conditions de travail, de discuter sur les outils nécessaires à améliorer la qualité du service rendu ou la sécurité des agents.

Metz Métropole mène également des actions de partage d'expériences avec d'autres organismes ayant des risques similaires. Aussi, les agents de la fourrière animale ont pu échanger sur les risques lors des interventions sur la voie publique, les obligations réglementaires et mesures de prévention en la matière.

2013 est l'année de mise en œuvre du "¼ d'heure sécurité". Il s'agit de transmettre une information sécurité aux agents en ¼ d'heure de façon ponctuelle soit sur une thématique d'actualité (travailler par temps froid, par forte chaleur, ...) soit suite à un accident de travail (information des agents sur le récit de l'accident, analyse des causes et mesures correctives et préventives).

5.2. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2013

Les actions mises en œuvre en 2013 avaient pour objectif principal d'améliorer le management de la sécurité et les conditions de travail des agents du Pôle Gestion des Déchets. Ces actions découlent de l'analyse des risques professionnels.

En matière de management de la sécurité, suite à la formation des encadrants, ces derniers ont contribué à l'animation de la formation de l'ensemble des agents de collecte à la sécurité et qualité des prestations de collecte de déchets. Une nouvelle procédure d'analyse des accidents du travail a été mise en place au sein du pôle. Les encadrants de proximité ont un rôle majeur à jouer dans le recueil des faits. L'analyse se fait ensuite en groupe tout comme la proposition des actions d'amélioration.

Des contrôles terrain plus accrus ont été mis en place. Chaque jour, 1 à 2 agents sillonnent le territoire en vue de contrôler les pratiques des agents en matière de sécurité et de qualité des prestations.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prévenir les risques professionnels, Metz Métropole a également :

- mené des campagnes d'information auprès des particuliers et des professionnels sur les déchets acceptés et les risques encourus par les agents en cas de non-respect des consignes de collecte (accidents du travail dû à la présence d'objets coupants, piquants, tranchants, à la projection de produits d'entretien ou chimiques),
- réalisé un aménagement du bureau parc véhicules en vue d'améliorer les conditions de bruit ambiant,
- fait réaliser des mesures d'air ambiant dans une partie des locaux,
- équipé les agents de collecte des PAVE de bouchons anti-bruit moulés avec filtres adaptés afin de limiter le niveau sonore perçu par les agents sans pour autant les isoler du bruit ambiant ?
- acheté une pompe à AdBlue pour limiter les risques de projection lors du remplissage des réservoirs des véhicules.

Metz Métropole a poursuivi ses actions de maintenance préventive des matériels et d'entretien des tenues de travail.

La mécanisation de la collecte contribuant à la réduction des risques professionnels et surtout des troubles musculo-squelettiques a fait naître de nouveaux besoins matériels. Aussi, Metz Métropole s'est doté de véhicules plus adaptés pour la collecte des impasses, des rues étroites et des PAVE.

5.3. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2013 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée formation (en jours)	Date ou période
Formation continue des assistants de prévention	1	1	20 juin 2013
Formation FCO	4	5	Année 2013
Formation FIMO	1	20	Du 9 septembre au 4 octobre 2013
Formation initiale CACES Engins de chantier catégorie 9	1	3	Du 9 au 11 octobre 2013
Formation initiale CACES Grues auxiliaires de chargement de véhicule	1	3	Du 21 au 23 mai 2013

Formation de recyclage CACES Grues auxiliaires de chargement de véhicule	5	2	21 et 22 janvier 2013
Formation de recyclage CACES Cariste catégorie 3	2	2	Septembre / Octobre 2013
Formation sécurité chauffeur/rippeur	16	0,5	Année 2013
Formation signalisation METTIS	47	0,5	Septembre / Octobre 2013
Management de la sécurité des encadrants de proximité	13	2	Mars 2013
Manipulation d'extincteurs	2	0,5	Juin 2013
Permis PL	2		2ème semestre 2013
Prévenir et gérer les conflits	15	2	1er semestre 2013
Prévention des risques lors des interventions sur la voie publique	2	0,5	24 septembre 2013
Recyclage SST	15	1	Année 2013
Sécurité et qualité des prestations de collecte	134	0,5	1er semestre 2013
Signalisation temporaire des chantiers sur la voirie	2	2	9 et 10 septembre 2013
Formation animateur CARSAT	1	5	Du 10 au 14 juin 2013

5.4. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie de Metz Métropole

5.4.1. Accidents du travail

Les chiffres 2013 :

- 40 accidents de travail avec arrêt,
- 0 maladie professionnelle,
- 6 accidents de travail sans arrêt,
- 0 accident de travail mortel.

Le taux de fréquence = ((nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées) des accidents avec arrêt de travail était de 100,46 (160,74 en 2012, 109,45 en 2011 et 175,70 en 2010) et le taux de gravité de 2,36 (3,9 en 2012, 5,32 en 2011 et 6,80 en 2010).

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

5.4.2. Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élevait à 11,43 contre 11,46 en 2012 (12,129 en 2011, et 15,89 en 2010).

5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

Suite à la création en 2012, d'un service Qualité des prestations, relations aux usagers et sécurité avec :

- le recrutement d'un responsable management QSE dédié au pôle,
- le recrutement d'une assistante relations aux usagers et la création d'un accueil téléphonique,
- le passage à temps plein d'un assistant de prévention de la sécurité,

Le Pôle Gestion des Déchets s'est lancé, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- d'optimiser son fonctionnement et son organisation,
- de fiabiliser ses données,
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous,
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers,
- faciliter le travail collectif entre élus et services publics,
- maîtriser les coûts,
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux,
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

2013 a également été consacrée à des travaux en sous-groupes pour identifier et inventorier les documents existants et les besoins des différents services.

Ayant une vision plus globale des besoins, un travail de centralisation des documents, d'homogénéité et d'accessibilité s'opère actuellement.

Ce travail permettra à terme d'avoir une meilleure analyse des informations et de mettre en place des tableaux de bord permettant une analyse fine des données.

Enfin, 2014 verra la poursuite de la mise en place de la R-437 avec le recensement des points noirs de collecte grâce à l'installation de l'outil de géolocalisation, toujours en partenariat avec les agents concernés et les partenaires sociaux.

Il sera ensuite possible de proposer des solutions alternatives en concertation avec les services de Metz Métropole et les communes.

D'un point de vue qualité, la démarche de gestion documentaire, sera déployée dans les différents services avec pour objectif la mise en place de tableaux de bord en 2015.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Coût d'exercice de la compétence

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à utiliser la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La matrice permet :

- d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,

- de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités,

pour :

- identifier des pistes de maîtrise des coûts,
- communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Les précédentes matrices (2007, 2009, 2010, 2011 et 2012) ont été validées par l'ADEME. La matrice 2013 est en cours d'analyse et de validation.

Les tableaux de synthèse compilent les différents types de coût qu'il est utile de considérer pour que les collectivités puissent analyser leur matrice et se situer par rapport à d'autres :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...)
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues,
- **Montant de la TVA acquittée** : charge nette de TVA supportée par la collectivité ;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé, HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).

Le coût aidé TTC, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de la collectivité, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes matières, aides et subventions), augmente de 2,95 % entre 2012 et 2013.

Le coût aidé TTC, par habitant, des déchets collectés et traités est de 107,19 € en 2013.

Le coût aidé TTC par tonne de déchets collectée et traitée s'élève à 206,58 €

À noter :

- Une forte diminution, de 50,77 % du coût aidé TTC des déchets des professionnels, due principalement aux flux cartons, du fait du transfert des dits cartons dans le flux de collecte des EMR. À noter que la collecte des papiers de bureau est définitivement terminée (fin des derniers contrats au T3 2013).
- une augmentation continue mais maîtrisée du coût aidé TTC des déchets des déchèteries (2,73 % contre 3,27 % en 2012),
- une baisse confirmée du coût aidé TTC des EMR (- 20,29 %) qui s'explique par l'augmentation des recettes industrielles et des soutiens des sociétés agréées, du fait de tonnages plus importants collectés et valorisés en 2013, grâce notamment aux actions menées par les Ambassadeurs du Tri,

- une baisse continue du coût aidé TTC des encombrants (- 5,75 %) imputable à la baisse des charges de collecte), qui s'explique par :
 - o la baisse des tonnages (- 80 tonnes),
 - o la réaffectation des agents de collecte suite à réorganisation du service,
 - o la fin de durée d'amortissement des équipements.
- une augmentation maîtrisée du coût aidé TTC des déchets des collectivités (2,56 %). Malgré la baisse des coûts de fonctionnement (entretien des véhicules de collecte, carburant), et des tonnages quasi constants (+ 30 tonnes) les charges de traitement ont augmenté de 42 % (traitement des déchets verts).
- une augmentation du coût aidé TTC du verre (+210 %), à relativiser sur le coût à l'habitant (+ 0,35 €). La hausse porte quasi exclusivement sur la masse salariale. Or, la clé de répartition des charges de salaires pour cette activité de collecte ne reflète pas la réalité. Une réflexion est engagée avec l'exploitation et le service financier du Pôle, afin d'affecter les charges par rapport au nombre effectif de collecte sur un exercice.
- une augmentation du coût aidé TTC des OMR (+ 6,21 %). Malgré la baisse continue des tonnages (-1,76 %), les charges de traitement augmentent chaque année, pour 2013 de l'ordre de 3 %, à laquelle vient s'ajouter une augmentation de la TGAP de 25 %.

2. Le financement de la compétence

La compétence déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 25 914 374 €, soit + 3,16 % par rapport à 2012.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des bases :

	PRODUIT DE TEOM	EVOLUTION 12/13	
2012	25 120 464	793 910	3,16 %
2013	25 914 374		
	Dont effet base	613 970 €	2,44 %
	Dont effet taux	212 975 €	0,85 %

Les recettes provenant de la facturation pour services rendus d'une quarantaine de professionnels s'élèvent à 250 901 € TTC. Cette facturation est assise sur une estimation des tonnages collectés, et du coût horaire de mise à disposition d'une benne et de son équipage.

3. Taux de TEOM

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2009, le lissage progressif des différents taux de TEOM a été mis en œuvre à compter de l'année 2010.

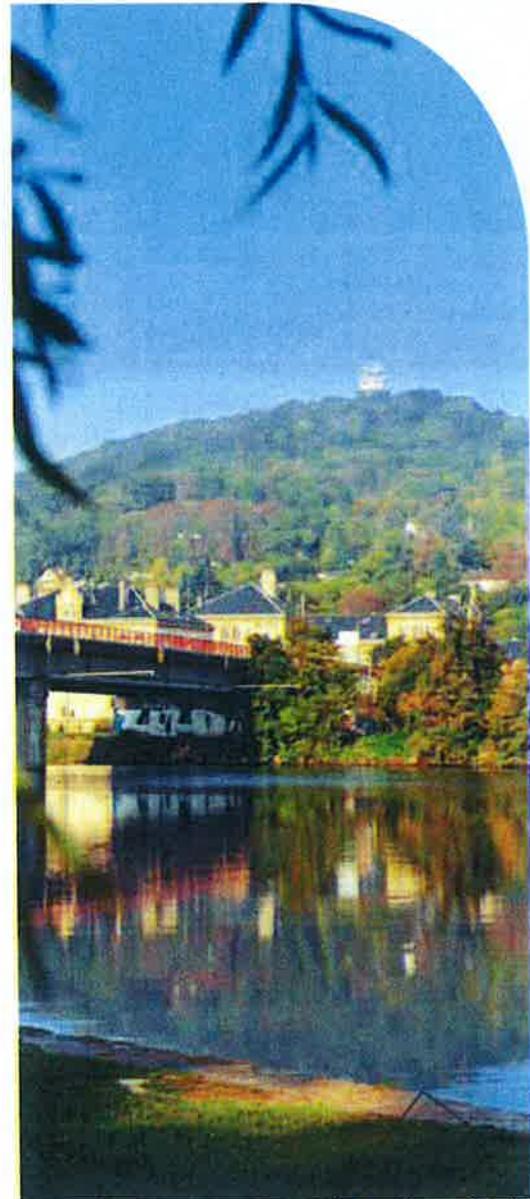
La mise en œuvre de ce dispositif doit aboutir à l'adoption d'un taux unique communautaire en 2014, fixé à 10,06 %.

Récapitulatif matrice des coûts détaillés globaux, par habitant et par tonne : Cf. tableaux ci-joints



Haganis

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
TRAITEMENT
DES DÉCHETS
2013



ARRIVÉE
22 OCT. 2014
Direction des Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques

Assos
sem
Valorisa
sation
Recycla
clage



SOMMAIRE

Repères	4
Éditorial	5
HAGANIS, entreprise publique	6
Deux services publics industriels essentiels.....	7
Le conseil d'administration.....	8
Les femmes et les hommes d'HAGANIS, une organisation fonctionnelle.....	9
La sécurité, toujours une priorité.....	10
Qualité et environnement : une logique certifiée.....	10
Service clients, à l'écoute des habitants.....	11
Communication, des actions pour sensibiliser et informer.....	11



← En 2013, HAGANIS a permis le recyclage de 15 853 t de matériaux (plastiques, briques alimentaires, papier, carton, acier, aluminium...) participant ainsi à la préservation des ressources naturelles.

Le centre de valorisation des déchets 14

Les flux de déchets valorisés	15
Le tri des emballages et des matériaux à recycler.....	16
La valorisation énergétique des déchets non recyclables	18
Les faits marquants 2013	21
Les projets 2014	22
Le contrôle des rejets aux cheminées	23
Le contrôle de l'environnement.....	25

Les déchèteries et la PAVD 26

Chiffres-clés 2013.....	27
Un réseau de sept déchèteries	28
La PAVD, une plateforme multifonctionnelle.....	31
Les faits marquants 2013	33
Les projets 2014	33

Le budget 2013 34

REPÈRES

- **28**
administrateurs dont 18 délégués Metz Métropole
- **295**
agents dont 259 à l'exploitation
- **Certification**
ISO 14001 & 9001 de tous les services
- **1 948**
visiteurs des sites industriels

- **79,3 %**
= **performance énergétique** (incinération)
- **199 383 MWh**
= **énergie produite** sous forme de vapeur
- **84%**
= **taux de recyclage des collectes sélectives**
- **74,46%**
= **taux de valorisation** en déchèteries

- **1** station d'épuration intercommunale,
4 stations communales, **2** lagunes
- **1 288 km** d'égouts (EU + EP),
135 stations de relèvement, **75** bassins
- **7,2 millions d'euros H.T.**
= **investissement** (assainissement)
- **1,19 euros H.T./m³**
= **redevance assainissement**

ÉDITO



Plus que jamais, HAGANIS régie de Metz Métropole, s'est inscrite en 2013 dans le cercle vertueux du développement durable, dont les trois piliers sont l'écologie, l'économie et le social.

Dans un contexte économique difficile, la redevance d'assainissement n'a pas augmenté depuis 2006 et ses recettes continuent de baisser. Celles du tri et de la valorisation énergétique des déchets ont connu une évolution très maîtrisée. Pourtant, dans le même temps, des investissements importants continuent à être réalisés par HAGANIS pour maintenir nos installations d'assainissement et de traitement des déchets à un haut niveau de performances environnementales.

Pour parvenir à ces résultats, les actions de maîtrise des coûts ont été accentuées. Ainsi, tout en préservant la qualité du rejet des eaux au milieu naturel, une diminution de la consommation de produits réactifs, tels la chaux ou le chlorure ferrique, a été obtenue grâce à une exploitation encore plus fine de la station d'épuration. De nouveaux partenariats ont été noués, à l'instar du marché de valorisation énergétique des déchets ménagers conclu avec la Communauté de communes du Pays de Pange, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le nouveau Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux va d'ailleurs aider au développement de ces partenariats avec les collectivités, puisqu'il rappelle clairement la priorité réglementaire de la valorisation énergétique sur l'enfouissement des déchets, préconise de favoriser le développement de la valorisation énergétique sur le territoire et un fonctionnement optimal de l'UVE en orientant majoritairement les refus de tri de la collecte sélective en valorisation énergétique. Il faut rappeler que l'incinération des déchets ménagers et assimilés a permis de chauffer, en 2013, l'équivalent de 10 000 logements de type F3.

Enfin, HAGANIS assure un rôle majeur d'insertion sociale par l'intermédiaire de son Unité de Tri des Matériaux, qui permet souvent de donner une nouvelle chance à l'emploi, puis d'évoluer dans l'entreprise.

2013 constitue la première année complète de gestion par HAGANIS des déchèteries et de la Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets. La régie a réussi à maintenir le niveau de qualité de service et à améliorer, notamment par la mise en place d'une nouvelle signalétique, l'orientation des usagers sur les déchèteries. L'investissement réalisé dans l'extension du site de Marly poursuit ces améliorations, par une meilleure circulation et une meilleure qualité du tri.

Les chantiers d'assainissement engagés par HAGANIS, au cœur des communes de l'agglomération messine, démontrent tout l'intérêt de la coopération intercommunale. Ainsi, l'extension de la lagune de Vernéville, d'un montant d'un million d'euros, n'aurait pu être réalisée sans cette solidarité communautaire.

Au 1^{er} janvier 2014, la fusion de la Communauté de communes du Val Saint-Pierre et de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole entraîne, pour HAGANIS, la reprise de l'exploitation de la déchèterie de Peltre et des réseaux et ouvrages d'assainissement de Mécleuves et de Chesny ; ceux de Peltre et Jury étaient déjà entretenus par la régie dans le cadre d'une convention.

Enfin, les élections municipales ont renouvelé les instances communautaires en mars-avril 2014. Un nouveau Conseil d'administration est mis en place pour la régie HAGANIS ; c'est donc l'occasion de remercier vivement les administrateurs, et en particulier le Président Jean-Claude WANNENMACHER, pour le travail accompli durant toutes ces années au bénéfice de l'intérêt général, et de l'environnement durable.



Daniel SCHMITT
Directeur Général

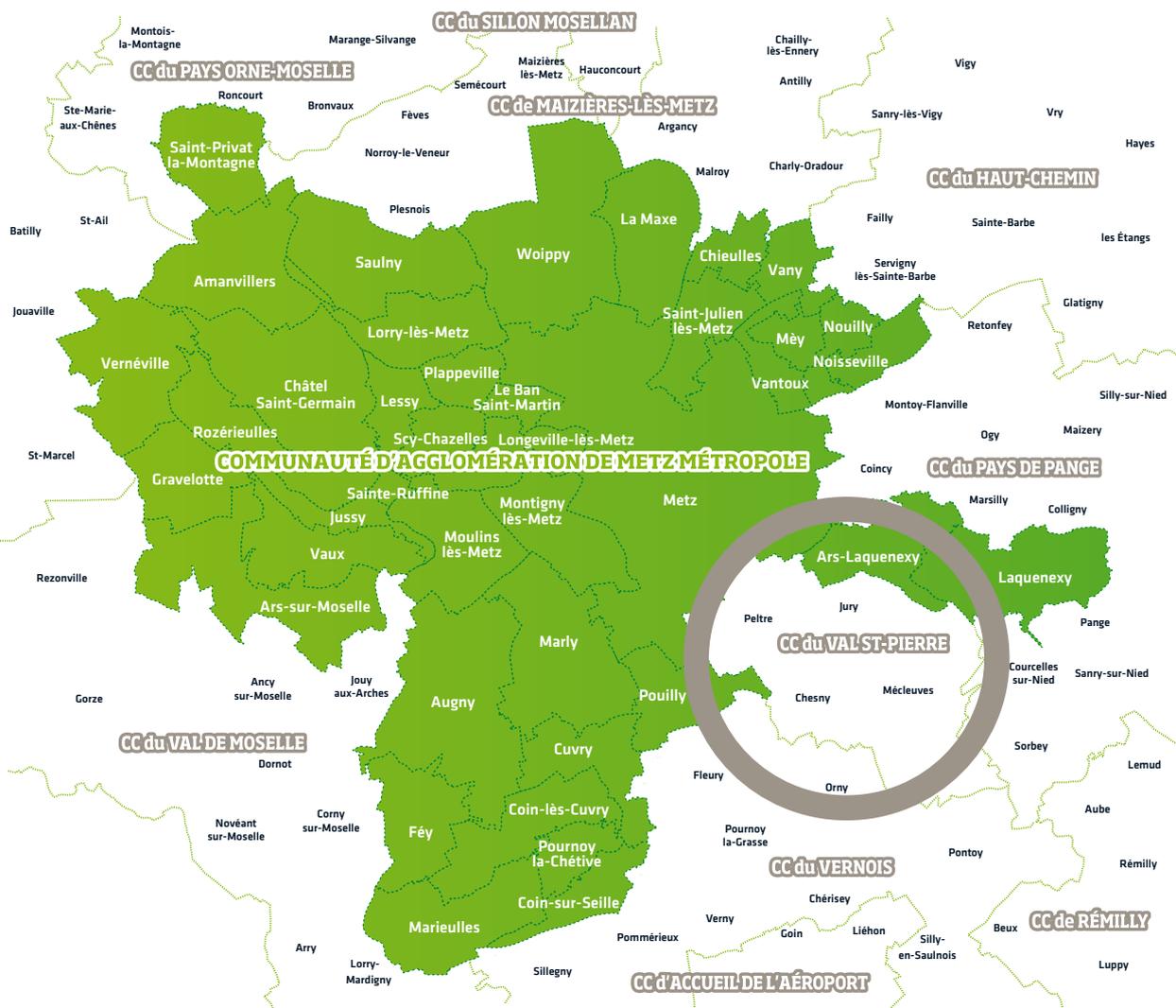


HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bien-être de 250 000 habitants.

Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



← HAGANIS travaille au service des 222 912 habitants de Metz Métropole. Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération fusionne avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. Le territoire comptera alors 44 communes, et 4 853 habitants de plus.

DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS essentiels à l'environnement

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

Le traitement des déchets

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite sur le territoire de Metz Métropole une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, sept déchèteries et une Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

L'assainissement

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

À compter du 1^{er} janvier 2014, Metz Métropole comptera quatre communes supplémentaires, après sa fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. **HAGANIS étendra son champ d'action à Chesny, Mécleuves, Jury et Peltre**, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leurs compétences ou de leur situation en regard du service. Le conseil d'HAGANIS a élu Jean-Claude WANNENMACHER à la présidence et aux fonctions de premier et deuxième vice-président, Serge RAMON et Pierre MUEL.

Les délégués de Metz Métropole

François CARPENTIER (Maire de Cuvry), René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz), Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe), Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz), Paul HAZEMANN (Adjoint au maire de Longeville-lès-Metz), Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz), Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly), Claire MERTZ (Conseillère municipale de Metz), Pierre MUEL, 2^e Vice-Président (Maire de Marieulles), Marielle OLESINSKI (Adjointe au maire de Metz), Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy), Daniel PLANCHETTE (Conseiller municipal de Metz), Marc SEIDEL (Maire de Coin-sur-Seille), Roland SIMON (Maire de Vaux), Adrien TRESSON (Maire de Purnoy-la-Chétive), Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz), Gérard VINCENT (conseiller municipal du Ban Saint-Martin), Jean-Claude WANNENMACHER, Président (Maire de Sainte-Ruffine).

Les personnes qualifiées

Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel), Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement), Alain FABISCH (Direction Départementale de l'Équipement), Bernard FONTAINE (Cadre retraité de l'Usine d'Électricité de Metz),

Jean-Marie GALLISSOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle), Eric HELMSTETTER (Société Malteurop), Patrick MESSEIN (CC du Val de Moselle), Jean-François MULLER (Expert scientifique, université de Metz), Serge RAMON, 1^{er} Vice-Président (Cadre retraité Agence de l'eau), Roger WATRIN (CC du Pays Orne-Moselle).

Les commissions spécialisées

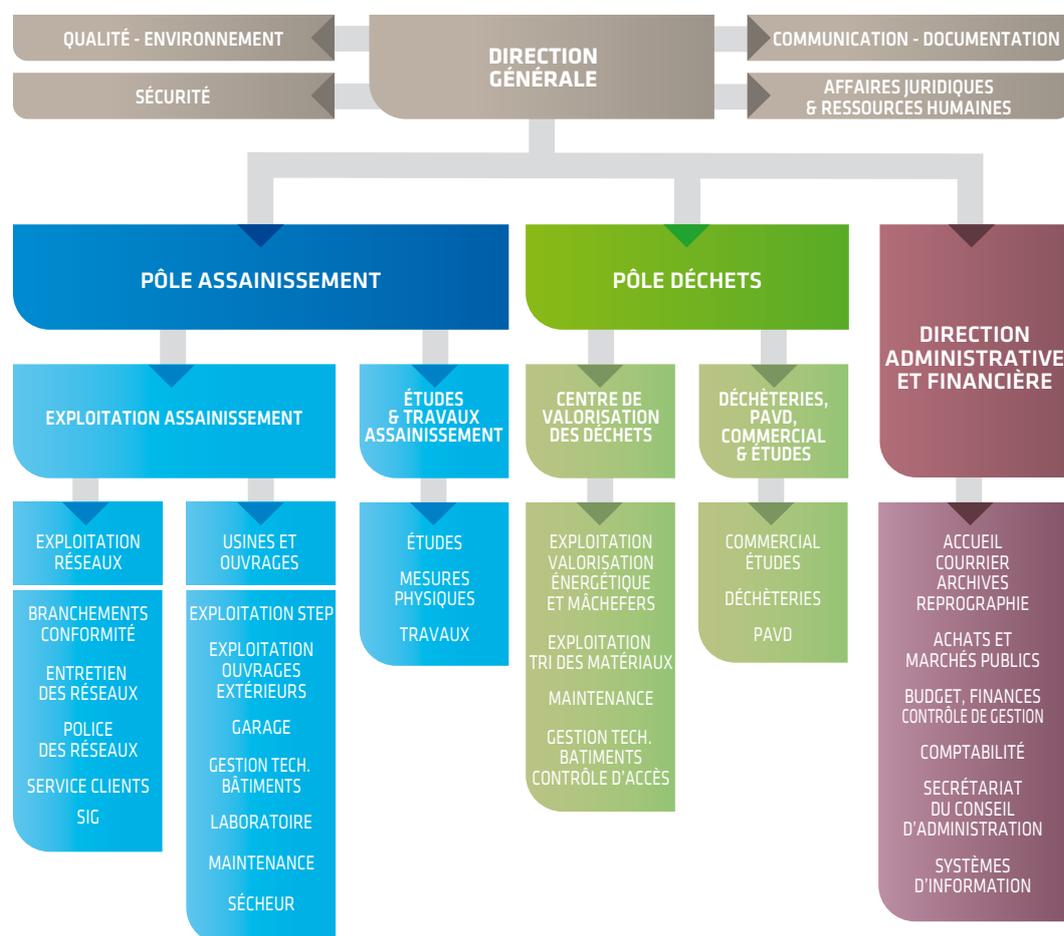
La **commission d'appels d'offres** a pour rôle -en application du Code des marchés publics- de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, FABISCH, PLANCHETTE, TRESSON (suppléants).

La **commission des finances et des investissements** est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, DARBOIS, FABISCH, HAZEMANN, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, VINCENT.



LES FEMMES ET LES HOMMES D'HAGANIS, une organisation fonctionnelle

Au 31 décembre 2013, l'effectif total est de 295 personnes : 162 salariés (dont 4 agents détachés), et 133 agents mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 141 collaborateurs et le Pôle Déchets 118. 36 sont employés par les services de gestion ou d'administration.



“
L'effectif
est de
295
personnes
au total
”

4 800 heures de formation continue

À noter l'effort toujours soutenu d'HAGANIS en matière de formation continue. Plus de 3 % de la masse salariale brute de la régie sont consacrés à la formation des agents : **4 822 heures de formation**, dont environ **1 457 consacrées à la sécurité**, ont été dispensées à 195 agents en 2013. Se former pour mieux professionnaliser les gestes et assurer la sécurité est une priorité pour la régie.

Entreprise à dimension sociale et sociétale

Entreprise de développement durable, la régie a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne, notamment pour les personnes peu qualifiées. Elle a mis en place un plan d'égalité professionnelle (homme/femme, diversité).

Le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel et le CHSCT ont été renouvelés en mars et pour 4 ans, à la suite des élections professionnelles.

LA SÉCURITÉ, toujours une priorité

Un des chantiers prioritaires d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement, est la sécurité des hommes au travail. Sous l'impulsion de la direction générale et avec l'implication au quotidien des équipes sur le terrain, la régie a mis en œuvre de nombreuses actions pour protéger efficacement hommes et matériels.

Toujours sensibiliser

En 2013, le service Sécurité a initié de nombreux échanges avec les agents. Une quinzaine de « **visites hiérarchiques de sécurité** » ont été organisées. Elles permettent aux encadrants, par une visite de terrain, de voir dans quelles conditions travaillent les collaborateurs, comment les consignes de sécurité sont respectées et quelles difficultés sont rencontrées pour mieux y remédier. Une quarantaine de « **quarts d'heure sécurité** » ont été initiés, à destination des services. Il s'agit d'une discussion sur un thème donné (travaux en hauteur, en espace confiné, conduite d'engin...). Chefs de service et ingénieur sécurité rappellent les risques et les consignes et répondent aux questions des agents.

Le **Livret Prévention-Sécurité**, expliquant risques et consignes générales de sécurité, a été distribué à chaque agent. Un Livret d'accueil spécifique a été également conçu pour les intérimaires et CDD.

Le **Document Unique**, identifiant risques et moyens de prévention, a été validé en CHSCT et mis en ligne dans la base de données commune à tous. Une **cartographie des risques** sur la STEP a été établie afin que chaque risque soit correctement visualisé, que l'on soit exploitant ou intervenant extérieur.

En 2014, les procédures d'alerte seront testées et mises à jour, notamment le Plan d'Opération Interne du CVD et le Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé.

Prévenir plutôt que subir l'accident grave est la priorité.

Améliorer la sécurité de l'exploitation

Les marchés d'amélioration de la sécurité des ouvrages d'assainissement, ainsi que des toitures du Centre de Valorisation des Déchets ont été lancés. Les travaux devraient se dérouler en 2014.



QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, une logique certifiée

Depuis maintenant une dizaine d'années, HAGANIS satisfait aux exigences de la norme internationale **ISO 9001-2008** (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et de la norme **ISO 14001-2004** (systèmes de management environnemental). En 2013, l'**organisme certificateur AFNOR** a approuvé à nouveau la certification après un audit annuel de suivi axé sur les ouvrages d'assainissement.

Attachée à cette démarche de progrès, HAGANIS organise des **audits croisés** avec des organismes partenaires : SDEA Alsace-Moselle, Ville de Besançon et Ville de Metz. Outre l'intérêt d'un regard extérieur sur les activités, ces rencontres sont l'occasion d'échanges sur les métiers, la qualité et les bonnes pratiques des uns et des autres.

En 2014, l'application des éco-gestes au bureau sera renforcée et une sensibilisation auprès des agents sera organisée.



SERVICE CLIENTS, à l'écoute des habitants

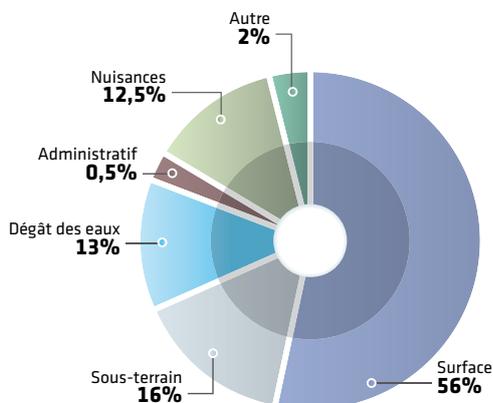
Porte d'entrée unique d'HAGANIS, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, **tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets**. Quatre personnes traitent les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, fax ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, **HAGANIS intervient dans la demi-journée** qui suit la requête.

2 245 contacts en 2013

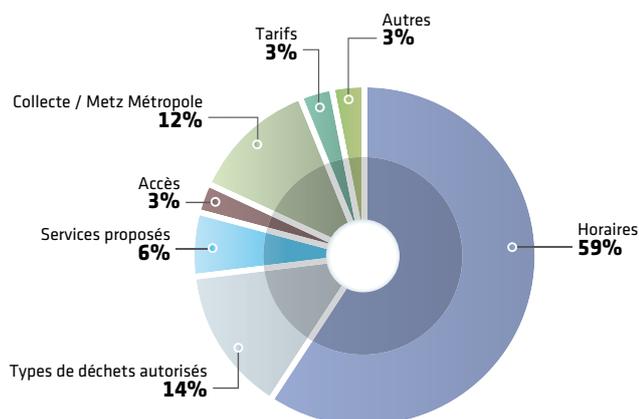
2 245 contacts ont été enregistrés en 2013. **La moitié concernait des questions d'assainissement**. Parmi celles-ci, 87 % étaient des signalements : 56 % se rapportaient à des problèmes relevés en surface (avaloirs bouchés, tampons détériorés), tandis que 16 % signalent des problèmes souterrains (égout ou branchement bouché) et 13 % des dégâts des eaux (refoulements ...). Ces proportions sont sensiblement identiques à 2012.

La moitié des contacts intéressait les déchèteries. Les demandes, essentiellement par téléphone, ont porté sur les horaires (59 %), le type de déchets admis (14 %), les services proposés, la facturation. 12 % des appels concernaient la collecte des déchets et ont été dirigés vers Metz Métropole.

Répartition des signalements en matière d'assainissement



Répartition des demandes pour les déchèteries



COMMUNICATION, des actions pour sensibiliser et informer

D'actions de sensibilisation en exposition, d'événements locaux en visites des sites, HAGANIS s'attache à mieux faire connaître ses métiers, ses agents, son rôle dans le quotidien des habitants. Pour mieux susciter l'adhésion aux gestes éco-citoyens.



Semaine de l'océan

À l'invitation de l'association du même nom à Marly, HAGANIS a participé du 1^{er} au 9 juin à la Semaine de l'Océan. Dans le village éco-citoyen, les animateurs d'HAGANIS ont **expliqué le rôle de l'assainissement** dans la préservation des milieux aquatiques et joué avec les habitants pour leur rappeler les bons gestes.



Metz Plage : Sauvons Pollusia

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et, cette année, le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz se sont associés pour proposer aux estivants de Metz Plage une **animation ludique de sensibilisation aux bons gestes pour l'environnement**. Environ 2 100 visiteurs, essentiellement des enfants, ont participé au grand jeu « Sauvons Pollusia ! » du 20 juillet au 18 août.



“
2 100
participants
au jeu «**Sauvons
Pollusia**».”

Photo Forum : une exposition nature

L'événement Metz Photo, organisé par l'association de photographes amateurs Photo Forum, se tenait cette année au Parc de la Seille à Metz, sur le thème des paysages. HAGANIS y a vu l'opportunité d'une **exposition mettant en scène ses agents** en tenue de travail dans

le milieu naturel qu'ils protègent au quotidien. Une manière de rappeler le rôle discret de ses métiers au service de l'environnement. « Paysages. Notre métier, les préserver » a été exposée du 8 septembre au 18 octobre.



Marathon Metz Mirabelle

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle. Le 12 octobre dernier, 1 317 coureurs ont participé aux Foulées, parmi les 5 000 inscrits sur l'ensemble des courses.

Outre une visibilité importante pour la régie, cette manifestation offre l'occasion, sur le village des partenaires, de **sensibiliser la foule des participants** (coureurs, accompagnants et spectateurs) aux problématiques de l'assainissement et du tri des déchets.

Faire visiter les sites

1 948 visiteurs des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets. Individuels, groupes d'adultes et d'étudiants, classes d'écoles primaires, de collèges ou de lycées de l'agglomération messine et même du département, ont participé à **142 visites**. Au-delà des process, le parcours est l'occasion de sensibiliser le public aux gestes éco-citoyens.

Les Journées Lorraines Portes Ouvertes dans l'industrie, organisées tous les ans par la CCIT de la Moselle, permettent de toucher un public encore plus large.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 16 au 24 novembre avait lieu la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. **HAGANIS a ouvert la déchèterie de Marly à Emmaüs** durant 5 jours pour permettre aux compagnons de l'Abbé Pierre de récupérer des objets devenus inutiles pour certains mais encore très utiles pour d'autres. Metz Métropole a pu également y animer un **atelier de sensibilisation au compostage** et au paillage.



“
1 317
participants
aux Foulées.
”

Enquête de notoriété

Depuis 2003, HAGANIS fait réaliser une enquête de notoriété, d'image et de satisfaction auprès des habitants de Metz Métropole dans le cadre de sa certification ISO.

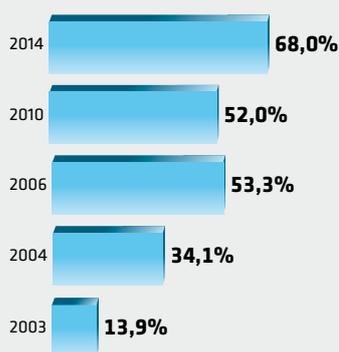
La 5^e enquête, réalisée fin 2013-début 2014, montre **une véritable progression de l'image de la régie**. Non seulement HAGANIS est de

plus en plus connue (68 % des personnes interrogées, en progression de 16 points par rapport à 2010) mais l'image est globalement positive à 98,2 %. Le déploiement du nouveau logo sur les véhicules (hydrocureurs, bennes de déchèterie...), les enseignes ou les panneaux de chantier ont contribué à la diffusion et à la reconnaissance de la régie.

Enquête DIAGRAMME STRATÉGIE, consultant un panel de 500 habitants du territoire de Metz Métropole, toutes communes confondues.

Évolution de la notoriété

Connaissez-vous HAGANIS ?



● Connaissez HAGANIS

Image

Quelle image avez-vous d'HAGANIS ?

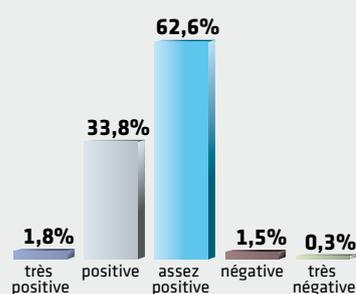
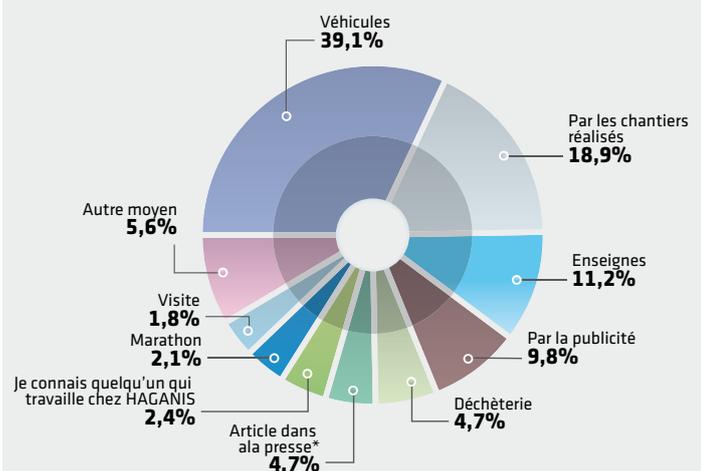


Image globalement positive : **98,2%**
En 2010 : 92,8%

Médias

Par quel moyen avez-vous vu ou entendu parler d'HAGANIS ?



Par le site internet, Metz plage, élus, radio, télévision : **0%**
* Sujet article de presse : NSP (journal de la commune)



LE CENTRE DE VALORISATION des déchets non dangereux

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux s'étend sur cinq hectares, en bordure de l'avenue de Blida, à Metz.

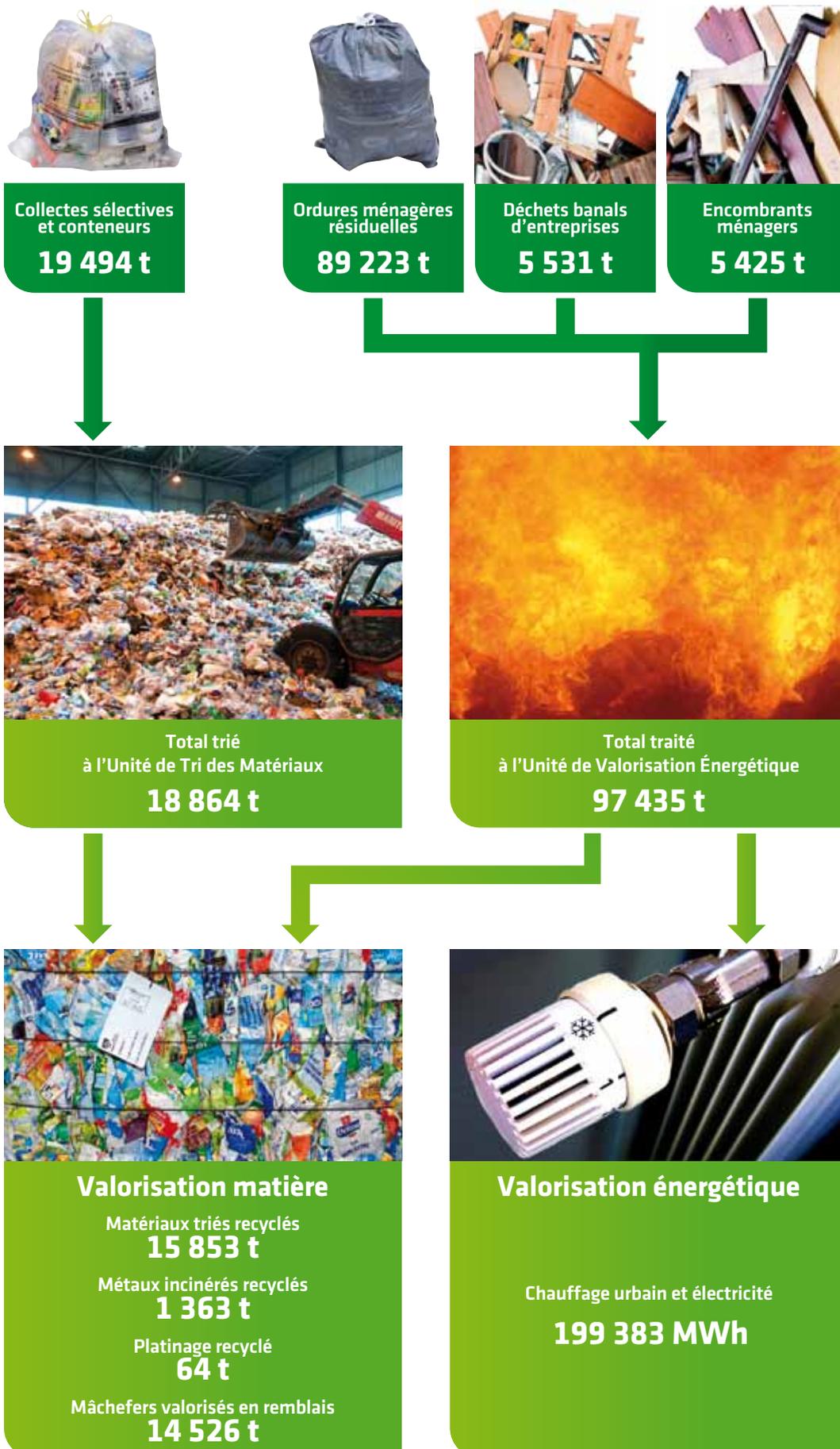
L'équipement a été mis en service en 2001, afin d'apporter une réponse optimale à l'obligation de la collectivité de valoriser les déchets produits par les ménages, qu'il s'agisse des matières à recycler collectées séparément, ou des déchets non recyclables des collectes traditionnelles, et même des déchets encombrants. Les installations assurent aussi la valorisation des déchets banals des activités économiques, ainsi que d'une partie des déchets de l'assainissement.

Pour favoriser la performance environnementale, sans transport inutile, deux unités complémentaires composent le centre de valorisation : une unité de tri et de conditionnement des matériaux à recycler, et une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables.

En outre, une installation spécialisée assure le traitement sur place des mâchefers d'incinération pour permettre leur valorisation en remblais.

L'implantation de l'ensemble à proximité directe de l'Usine d'Électricité de Metz et de la zone urbanisée productrice de déchets et consommatrice d'énergie, répond également aux impératifs environnementaux.

LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



Les tonnages réceptionnés (sur fond vert foncé) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond vert clair) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

LE TRI DES EMBALLAGES et des matériaux à recycler

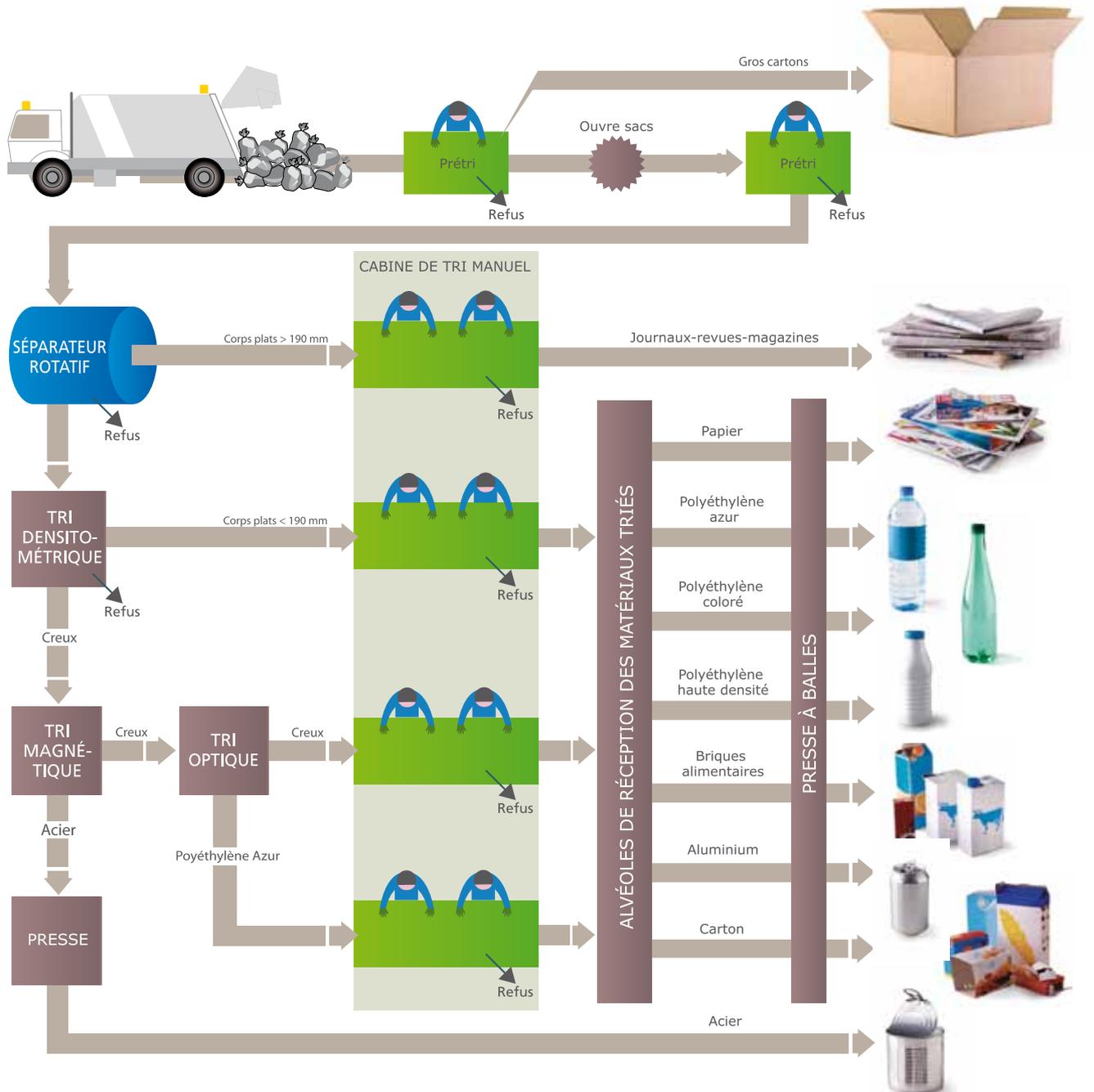
L'unité de tri permet la séparation et le conditionnement des journaux, revues et magazines, du papier et « gros de magasin », du carton et de la cartonnette, des bouteilles et flacons en polyéthylène azur ou coloré (PET), des flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), des briques alimentaires, des boîtes de conserve et boîtes-boisson en acier ou en aluminium.

Le traitement est effectué sur deux lignes de tri mécanisées (d'une capacité de 3,5 t/h et 6 t/h) comportant des équipements de pointe : alimentation automatique, ouvre-sacs, crible rotatif, crible densitométrique, séparateur magnétique, séparateur optique, presses à paquets et à balles...

Par ailleurs, une ligne de broyage de capacité de 10 t/h permet le traitement des déchets encombrants et leur transfert direct jusqu'à l'unité de valorisation énergétique.

L'autorisation administrative est établie pour 54 000 t par an de déchets triés ou broyés, tonnage correspondant au gisement du secteur Moselle-Ouest estimé par le Plan départemental de gestion des déchets ménagers de la Moselle.

SCHÉMA SYNOPTIQUE DES CHAÎNES DE TRI DES MATÉRIaux À RECYCLER



L'exercice 2013

En 2013, 19 494 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. **18 864 tonnes** ont été **triées** (avec 630 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de **15 853 tonnes de matériaux prêts à recycler**, et la valorisation énergétique de 3 011 tonnes de refus de tri.

63 % des matériaux entrants proviennent des communes de Metz Métropole, 37 % d'autres intercommunalités mosellanes.



“
18 864
tonnes triées.
”

BILAN DU TRI DES MATÉRIAUX À RECYCLER (EXERCICE 2013)

Matériaux	Tonnage	Taux	Repreneurs
JOURNAUX-MAGAZINES	7 625	40,4 %	Norske-Skog (88)
PAPIER (GROS DE MAGASIN)	1 038	5,5 %	Rolf Kuhl (Allemagne), DKR (Allemagne), Sita Négoce (filières en Allemagne et Espagne)
CARTON	3 714	19,7 %	Rolf Kuhl (Allemagne), Sonoco (67), DKR (Allemagne), Sita Négoce (filières en Allemagne et Espagne)
PLASTIQUES	1 233	6,5 %	Wellman (55), Freudenberg (68), Sorepla (88)
BRIQUES ALIMENTAIRES	122	0,6 %	Novatissue (88), Rolf Kühl (Allemagne)
ACIER	374	2,0 %	Metalifer (anciennement Recylux) (57), Arcelor-Mittal (59), Orne-Métaux (57), LFM (57)
ALUMINIUM	28	0,1 %	Orne-Métaux (57), Affimet (60), Metalifer (57), Derichebourg (57), LFM (57)
VERRE	1 719	9,1 %	Pate-SAS (88)
Refus de tri	3 011	16,0 %	Valorisation énergétique
TOTAL	18 864 t	100 %	



← 200 à 800 kg : c'est le poids moyen d'une balle de matériaux prête à être livrée aux filières industrielles.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE des déchets non recyclables

Le processus de traitement

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la **fosse de stockage de l'Unité de Valorisation Énergétique**. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et de régulation permet d'optimiser la qualité de combustion.

Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de **réduire la formation d'oxydes d'azote**. Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces **chaudières**, alimentées en eau déminéralisée, **produisent de la vapeur surchauffée**, exportée vers la centrale d'UEM (Usine d'Électricité de Metz) toute proche, via un réseau souterrain. Avant rejet par les cheminées, les **fumées traversent successivement deux filtres** qui assurent un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de coke de lignite permet de **piéger les particules, les métaux et les dioxines et furannes**. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure **l'adsorption des polluants gazeux**. Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium.

Les «résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères» (REFIOM) formés des cendres et particules, sont stockés en silos avant transfert pour inertage et stockage en centre spécialisé, ou valorisation en comblement de mine.

Les mâchefers extraits au bas des fours sont dirigés dans les installations de l'unité de valorisation des mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétaillée.

Les déchets valorisés

En 2013, **100 179 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées**, dont 89 223 t d'ordures ménagères, 5 425 t d'encombrants, et 5 531 t de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

La totalité des déchets provenait du secteur Moselle-Ouest défini par le Plan départemental de gestion des déchets ménagers de la Moselle.

L'énergie produite

L'incinération de 97 435 t de déchets a permis de produire 283 721 t de vapeur surchauffée à la température de 325 °C, et livrée par canalisation souterraine à l'Usine d'Électricité de Metz pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé), le surplus étant valorisé par les turbines de production d'électricité.

L'énergie livrée correspond à 199 383 MWh, soit 17 144 tonnes-équivalent pétrole (TEP), soit la quantité de chaleur qu'il serait possible de recueillir par la combustion parfaite de 19,9 millions de litres de fioul domestique.

Conformément aux règles européennes, cette énergie est comptabilisée pour moitié comme énergie renouvelable. Elle réduit d'autant la consommation d'énergies fossiles.

“
100 179
tonnes de déchets non
dangereux réceptionnées.
”



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : un niveau de performance très élevé

79,3%

L'arrêté ministériel du 3 août 2010 fixe les modalités de calcul de la performance énergétique des installations d'incinération de déchets. L'arrêté précise qu'au moins 60 % du pouvoir énergétique des déchets doivent être effectivement valorisés pour que l'incinération soit considérée comme opération de valorisation (65 % pour les installations mises en service à partir de 2009).

La performance énergétique correspond à l'énergie produite par l'installation (déduction faite des pertes et des consommations internes), moins l'énergie consommée (électricité, combustibles, eau déminéralisée, etc.), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (pour un pouvoir calorifique inférieur moyen de 2,3 MWh par tonne).

La performance d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément pour 2013 :

$$\frac{(195\,384 \text{ MWh}^* - 17\,729 \text{ MWh})}{2,3 \times 97\,435 \text{ t}} \times 100 = 79,3 \%$$

**Calcul selon l'utilisation finale de l'énergie «chaleur» ou «électricité» différent de l'énergie livrée sous forme «chaleur».*



Les sous-produits

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ **149 kg** de mâchefers, et la récupération de **13 kg** d'acier et **0,5 kg** de métaux non magnétiques.

Au total, **14 526 t de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité au type 1** (le plus exigeant), ont été affinés, analysés et commercialisés pour utilisation en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

1 314 t de métaux ferreux issus du traitement des mâchefers ont été repris et recyclés par Rolanfer (57), Derichebourg (57) et Lorraine Fers & Métaux (57) avec **64 t de « platinage »** (encombrants métalliques extraits en amont de la fosse de l'UVE). **49 t de métaux non ferreux** issus du traitement des mâchefers ont été repris et recyclés par Derichebourg (54).

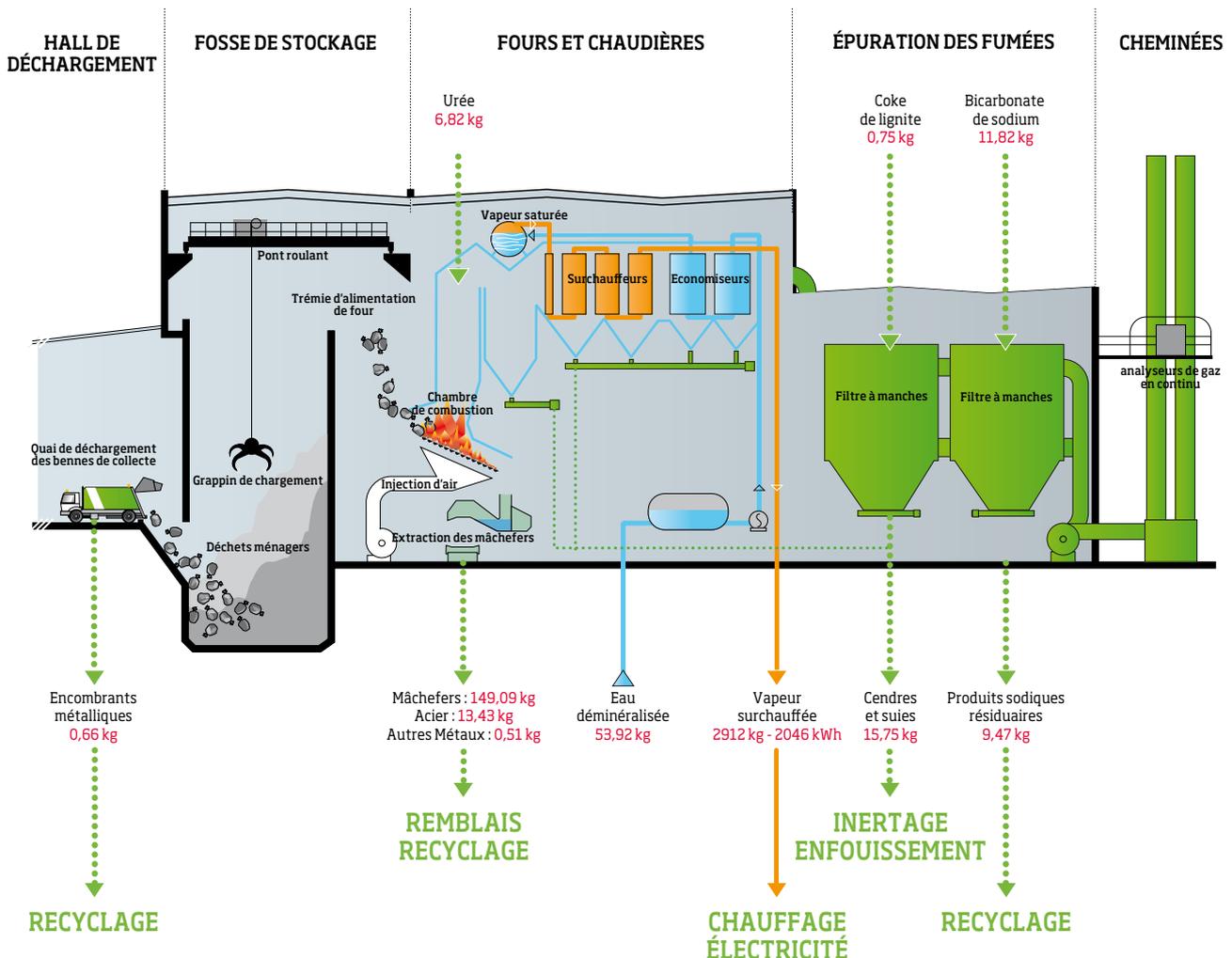
La dépollution des fumées nécessite l'injection de bicarbonate de sodium et de coke de lignite notamment. Ce traitement entraîne



la production de cendres, suies et « résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères » (REFIOM), ainsi que de produits sodiques résiduaux.

922 t de produits sodiques résiduaux ont été recyclés par RESOLEST à Rozières-aux-Salines (54). **695 t de REFIOM** ont été inertés et traités par le centre de stockage de SITA-FD à Jeandelaincourt (54). **839 t de cendres** ont été utilisées pour le comblement de mine désaffectée à Sondershausen (Allemagne).

COUPE SCHÉMATIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE INTRANTS ET EXTRANTS (moyenne 2013 par tonne de déchets incinérés)



LES FAITS MARQUANTS 2013

Faire fonctionner le CVD d'une manière optimale tant sur le plan environnemental que sur le plan productif implique une vigilance constante à la maintenance du process.

Les équipes d'HAGANIS procèdent donc régulièrement à des travaux de maintenance corrective et préventive sur les fours, les chaudières, les filtres, les chaînes de tri... Elles ont procédé par ailleurs à différentes améliorations, à l'UTM comme à l'UVE, sur le process comme sur les bâtiments.



De nouveaux ponts-bascules

Avec 3 500 passages de camion par mois, les ponts-bascules du CVD sont soumis à rude épreuve. Deux nouveaux ouvrages ont remplacé les anciens. De nouvelle génération, le système de peson numérique a fiabilisé l'enregistrement des données. Le dispositif de détection de la radioactivité a également été modernisé sur le pont-bascule d'entrée et installé sur le pont-bascule de sortie, pour une double surveillance.

Étanchéité de la dalle de quai à l'UVE

Après le renforcement de la dalle de quai, de nouveaux travaux sont intervenus en 2013 pour reprendre l'étanchéité de la dalle. Le revêtement spécial, avec un coefficient de dureté comparable à celui de l'acier permettant de supporter raclage et poids des déchets, a été renouvelé.

Stockage en extérieur à l'UTM

Mai 2013 a vu la mise en service de nouvelles logettes de stockage des matériaux triés en extérieur, conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011. Ce nouvel aménagement permet une **meilleure répartition des balles en hauteur** dans le hall de stockage et donc une sécurité renforcée pour les hommes et le matériel. Le verre est stocké dans une logette de 100 m³, l'acier dans une logette de 65 m³ et les bouteilles en plastique et l'aluminium dans une logette de 600 m³.

Mise en conformité des machines tournantes à l'UTM

Le chantier pluriannuel de mise en conformité des machines tournantes s'est achevé en 2013. Il s'agissait à la fois de modifier les équipements de protection pour respecter les évolutions de la norme tout en améliorant les opérations de nettoyage ; respecter les règles de sécurité tout en restant pragmatique. Ce sont donc 450 m de convoyeurs qui ont été inspectés et révisés et 750 m de garde-corps qui ont été adaptés si nécessaire.

À noter, parmi ces modifications techniques, l'optimisation du système mécanique d'ouvre-sac afin d'améliorer la qualité de tri des déchets à recycler.

Modernisation des automates programmables de l'UVE

Une opération de mise à jour des automates programmables a été effectuée au premier semestre 2013. Il s'agissait de sécuriser la liaison électrique et informatique entre l'UVE et la centrale UEM en la doublant, puis de mettre à jour les équipements d'exploitation en conséquence. Ces modifications améliorent la conduite d'exploitation (fiabilisation des données, transmission des informations d'une équipe à l'autre...). La pose d'une fibre optique courant 2014 viendra finaliser la sécurisation des transmissions.



LES PROJETS 2014

Remplacement des transporteurs de REFIOM

Les équipements de transport des REFIOM depuis les filtres à manches jusqu'au silo de stockage arrivent en fin de vie. Leur remplacement par un nouveau mode de transport sera étudié et installé pour plus d'efficacité et de sécurité. Le bardage du bâtiment sera repris et descendra désormais jusqu'au sol pour une meilleure protection des matériels.

Suppression des convoyeurs à mâchefers UVE/UVM

Inutilisés depuis plusieurs années, les tapis convoyant les mâchefers depuis l'UVE jusqu'aux hangars de l'UVM seront démontés. Le système de transport par engin sur pneu, plus fiable et nécessitant un entretien plus simple, sera pérennisé.



Optimisation du travail des équipes au sol à l'UTM

Afin d'améliorer le rendement des équipes travaillant au rez-de-chaussée de l'UTM, (à la fois au niveau du stockage de déchet à recycler et du stockage des déchets triés) une nouvelle organisation du temps de travail et des équipes sera mise en place.

Chargement du papier à l'UTM

Une étude sera réalisée pour améliorer les conditions de chargement des journaux-revues-magazines dans les camions des transporteurs. Il s'agit de modifier le débouché du fond mouvant alternatif pour une meilleure répartition de la charge dans la remorque et pour éviter les chutes de papier aux abords.

Aménagement d'un « flux bis » à l'UTM

Continuer à trier le flux incessant de déchets malgré une panne : tel est l'objectif des modifications de process qui seront initiées en 2014. Elles visent à simplifier les interventions mécaniques ou électriques nécessaires à la mise en service d'un « flux bis ». Ainsi, même si la vitesse de travail se dégrade, la qualité du tri reste au bon niveau, dans des conditions de sécurité préservées.

LE CONTRÔLE DES REJETS aux cheminées

Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. En outre, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures par an sont effectuées sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants.

Depuis la mise en service des installations, en 2001, les concentrations mesurées sur chacune des deux lignes d'incinération respectent les valeurs réglementaires.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur chaque ligne d'incinération.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2013 - LIGNE D'INCINÉRATION N°1

Gaz Émis en Concentration	Unité	Valeur limite semi horaire fixé par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (DIOXLAB)			
			30/05	31/05	03/06	Moyenne	15/10	16/10	17/10	Moyenne
CO	mg/Nm ³	100	2,9	5,3	2,9	3,7	1,5	1,2	1,4	1,4
NOx eq. NO ²	mg/Nm ³	250	224	212	185	207	170	144	173	162
SO ₂	mg/Nm ³	200	1,9	1,8	2,1	1,9	3,3	3,1	2,8	3,1
COT éq.C	mg/Nm ³	20	1,4	1,4	1,4	1,4	0,7	0,2	0,6	0,5
Poussières	mg/Nm ³	30	<0,08	<0,05	0,54	< 0,22	<0,7	<0,7	<0,6	<0,7
HCl	mg/Nm ³	60	5,8	5,4	6,0	5,7	6,8	6,3	5,7	6,3
HF	mg/Nm ³	4	0,1	0,1	0,1	0,1	<0,08	<0,08	<0,07	<0,08
NH ₃	mg/Nm ³	30	<0,1	0,5	0,6	< 0,4	1	2	0,7	1,2
Hg	µg/Nm ³	50	<3	<3	<3	<3	<9	<7,8	<6,6	<7,8
Cd + Tl	µg/Nm ³	50	<1,1	<0,6	<0,6	<0,8	2,6	3,1	3,0	2,9
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm ³	500	<20,5	<8,6	<6,5	<11,9	102,5	52,5	53	69,3
PCDD/F	Ng ITech/ Nm ³	0,1	<0,0027	<0,0056	<0,0072	<0,0052	0,067	0,056	0,062	0,062

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2013 - LIGNE D'INCINÉRATION N°2

Gaz Émis en Concentration	Unité	Valeur limite semi horaire fixé par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne (SOCOTEC)			
			27/05	28/05	29/05	Moyenne	13/11	14/11	15/11	Moyenne
CO	mg/Nm ³	100	5,7	5,4	16,9	9,3	5,8	4,6	7	5,8
NOx eq. NO ²	mg/Nm ³	250	177	202	195	191	210	207	207	208
SO ₂	mg/Nm ³	200	2,3	2,4	3,7	2,8	5,1	3,6	4,4	4,4
COT éq.C	mg/Nm ³	20	1	0,5	0,5	0,7	0,3	0,5	0,4	0,4
Poussières	mg/Nm ³	30	<0,05	<0,1	<0,5	<0,2	13,5	<0,1	<0,1	<4,6
HCl	mg/Nm ³	60	8,1	7,6	0,4	5,4	6,6	5,9	7	6,5
HF	mg/Nm ³	4	0,2	0,2	0,1	0,2	<0,2	<0,1	<0,2	<0,2
NH ₃	mg/Nm ³	30	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2
Hg	µg/Nm ³	50	<3	<3	<2	<3	<1	<1	<5	<2
Cd + Tl	µg/Nm ³	50	<0,6	<0,7	<0,7	<0,7	<0,8	<0,9	<0,7	<0,8
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm ³	500	<62	<16	<14	<30	<1100	<33	<12	<382
PCDD/F	Ng ITec/ Nm ³	0,1	<0,00001	<0,0054	<0,0187	<0,0080	<0,0012	<0,0017	<0,0018	<0,0016



Le contrôle des dioxines dans les fumées

En avance sur la réglementation qui entrera en vigueur en juillet 2014, HAGANIS assure depuis mars 2010, la mesure semi-continue des dioxines. Les échantillons analysés sont constitués de prélèvements de gaz, effectués sur une période de quatre semaines de fonctionnement effectif pour chaque ligne. **Ces mesures semi-continues apportent un éclairage complémentaire des mesures classiques**, réalisées elles sur une période d'échantillonnage de six à huit heures, qui demeurent obligatoires.

Depuis lors, très majoritairement, **les analyses confirment le bon fonctionnement des installations et la parfaite dépollution des fumées.**

78 cartouches analysées

Entre mars 2010 et décembre 2013, 78 cartouches ont été analysées (40 pour la ligne 1 et 38 pour la ligne 2). En 2013, la moyenne d'émissions est de 0,030 ng-ITech/Nm³ pour la ligne 1 et de 0,093 ng-ITech/Nm³ pour la ligne 2.

La moyenne de la ligne 2 présente une valeur plus élevée qu'à l'accoutumée suite aux résultats de 2 cartouches (sur 10 en 2013) qui ont

dépassé la valeur-seuil. Ces deux événements se sont produits à la suite de fuites insidieuses dans la chaudière, qui ont été résorbées dans les meilleurs délais. Conformément à la réglementation, HAGANIS a fait également diligenter à chaque fois une mesure ponctuelle à l'émission par un laboratoire accrédité. Ces deux contrôles ont démontré le bon fonctionnement des installations d'épuration des fumées.



LE CONTRÔLE de l'environnement

L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets est autorisée par Arrêté préfectoral qui précise les conditions de l'exploitation, et prescrit notamment un plan de contrôle de l'environnement. Dans ce cadre, même si de **multiples sources sont potentiellement à l'origine d'éventuels impacts**, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments de l'environnement de l'ensemble de l'agglomération.

Différentes entreprises spécialisées et indépendantes sont chargées des prélèvements et des analyses effectués, tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contrôle de l'environnement.

Les attributaires des lots du marché public pour les exercices 2012 à 2014 sont : SOCOTEC (contrôle des gaz à l'émission), BIOMONITOR (mesures en milieu végétal et sols), LECES (air, bruit, nappe et rejets liquides), MicroPolluants Technologie (sous-produits solides et mâchefers) et EUROFINS Env. (Dioxines-Furannes).

L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un Dossier d'Information du Public (DIP). Ce dossier a été présenté et discuté par la Commission de Suivi de Sites, qui remplace la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2012. Sous l'autorité du Préfet, cette commission réunit des représentants des collectivités publiques, des services de l'État et d'associations. Le DIP est disponible en téléchargement à l'adresse Internet www.haganis.fr.

LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT PERMET DES ANALYSES DANS :



ATMOSPHÈRE

Contrôle des polluants en suspension dans l'air et dans les retombées (4 stations de mesure).



SOLS

Mesure des métaux et dioxines dans les sols de 10 sites.



NAPPE PHRÉATIQUE

Mesure des concentrations dans la nappe alluviale.



VÉGÉTAUX CONSOMMABLES

Recherche de dioxines dans les cultures de 4 sites.



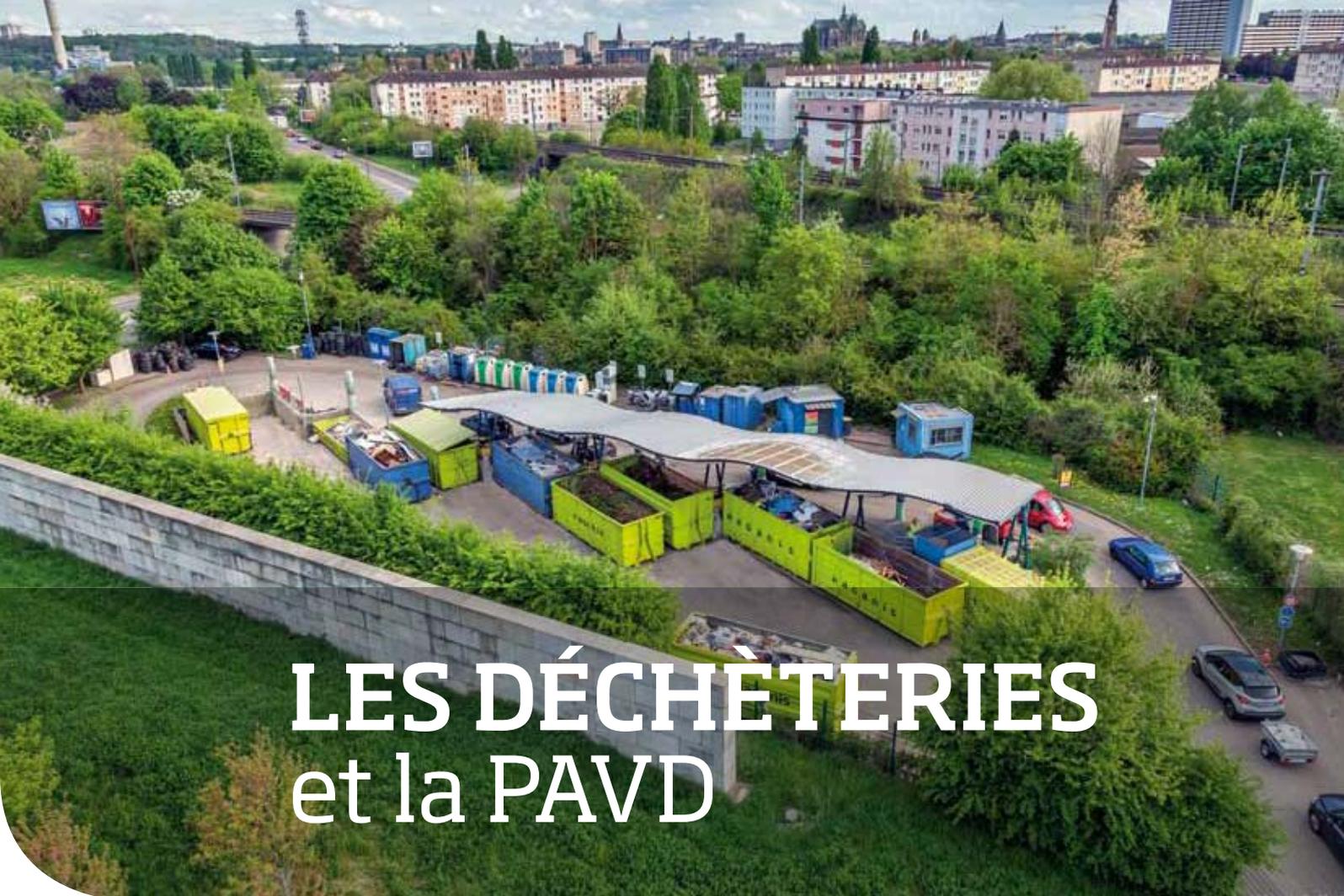
VÉGÉTAUX BIO-INDICATEURS

Contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux de 4 sites.



LE LAIT DE VACHE

Recherche de dioxines dans la production laitière de 2 fermes.



LES DÉCHÈTERIES et la PAVD

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de l'agglomération messine et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD). Les élus de l'agglomération ont fait le choix de reprendre en main la responsabilité de ce service majeur par une gestion 100 % publique.

Avec d'un côté la collecte des déchets reprise par Metz Métropole et de l'autre, le traitement industriel et commercial des déchets assuré par HAGANIS, les élus ont opté pour davantage de cohérence et d'efficacité.

Cette réforme a rationalisé l'exploitation, simplifié les démarches et mis l'utilisateur au cœur du service.

CHIFFRES-CLÉS 2013



39 686 tonnes de déchets réceptionnés en déchèterie



Gravats = **11 758 tonnes**



Déchets verts = **8 424 tonnes**



Incinérables = **4 574 tonnes**



51 915 tonnes de déchets réceptionnés à la PAVD



604 330 visites



1 déchèterie pour 33 888 habitants ¹



2,5 visites par habitant par an



167 kg de déchets déposés par habitant par an



65,7 kg de déchets déposés par visite



74,46 % = Taux de valorisation ²

¹ base : 237 219 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2011)

² selon formule de l'ADEME : $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$



UN RÉSEAU DE SEPT DÉCHÈTERIES



Le réseau des déchèteries de Metz Métropole est constitué de 7 sites :

- ① La Petite Voèvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- ② La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- ③ La Seille à Marly (ouverte en 1994)
- ④ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- ⑤ Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- ⑥ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- ⑦ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Chaque déchèterie est un espace clos et aménagé pour déposer et trier, sous le contrôle d'un agent d'accueil, les déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais...), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...).

Trier pour mieux recycler

Les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des box fermés, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les

déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

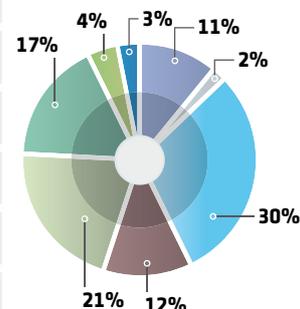
Les déchèteries sont ouvertes 7 j. sur 7 (sauf Vernéville), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de Metz Métropole et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange. L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... qui peuvent apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux). L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie.

“ Déchèteries **ouvertes**
7j./7 ”

BILAN DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES (exercice 2013)

Matériaux	Tonnage	Modes de traitement
DÉCHETS INCINÉRABLES	4 574,0	Transférés et valorisés par l'UVE HAGANIS
CARTONS	658,0	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
DEBLAIS-GRAVATS	11 758,0	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS, avant stockage en ISDI ¹ (Eurogranulats, 57)
BOIS	4 740,0	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS VERTS	8 424,0	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	6 849,0	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND ² (Pizzorno, 57)
MÉTAUX	1 566,0	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57), Orne Métaux (57) ou MJR Métal
BATTERIES	25,8	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
HUILES DE VIDANGE	57,3	Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par SEVIA SHRRU (54)
HUILES ALIMENTAIRES	9,2	Collectées et valorisées énergétiquement par Lorrainergie (54)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	214,8	Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
EMBALLAGES SOUILLES	10,5	Transportés par HAGANIS et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	64,0	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur
TUBES FLUORESCENTS	4,4	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
PILES	9,5	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Corepile
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	720,7	Collectés et valorisés par l'éco-organisme Ecologic
TOTAL	39 686,0	



¹ ISDI : installation de stockage de déchets inertes

² ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

À noter :

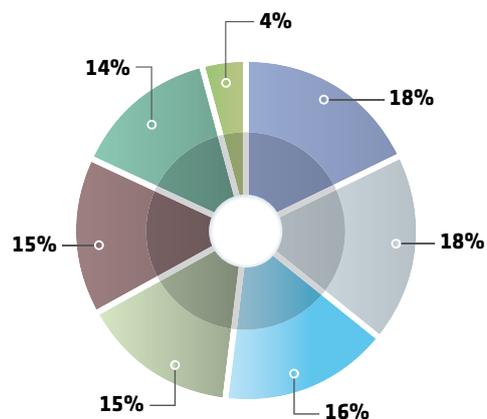
En 2013, Metz Métropole et Tri d'Union ont signé une convention pour installer sur l'ensemble des communes membres et dans les 7 déchèteries de l'agglomération des **bornes de récupération de textile, linge de maison et chaussures**. Chaque déchèterie sera équipée début 2014 de deux conteneurs dédiés.

Des cubi-verre et des cubi-papier sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries. Ils sont collectés par Metz Métropole en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes de l'agglomération. Il est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie.

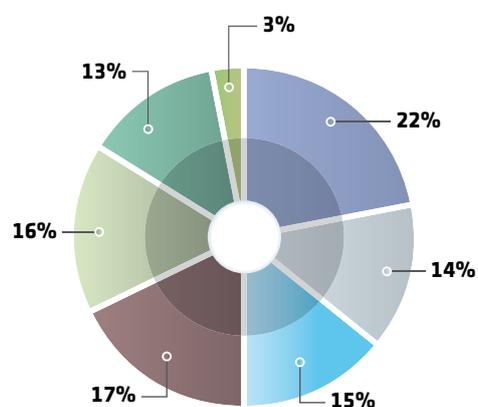


FRÉQUENTATION ET RÉPARTITION DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS PAR DÉCHÈTERIE

Site	Nombre de visites
Metz-Borny / La Petite Voëvre	109 176
Marly / La Seille	106 200
Metz-Magny / Le Pas du Loup	97 625
Ars-sur-Moselle / La Mance	91 152
Metz-Nord / La Houblonnière	89 107
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhèle	85 082
Vernéville / La Roselière	25 988
Total	604 330



Site	Tonnages réceptionnés par déchèteries*
Metz-Borny / La Petite Voëvre	8 308
Metz-Nord / La Houblonnière	6 754
Ars-sur-Moselle / La Mance	6 259
Metz-Magny / Le Pas du Loup	5 723
Marly / La Seille	5 485
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhèle	5 135
Vernéville / La Roselière	1 301
Total	39 686



* Hors DEEE pour lesquels HAGANIS ne dispose pas du détail par déchèterie.



LA PAVD, UNE PLATEFORME multifonctionnelle



La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets est située rue de la Mouée, à Metz-Borny. En 2013, 19 417 dépôts ont été enregistrés, générant 51 915 tonnes de déchets. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ.

“
19 417
dépôts enregistrés
en 2013.
”

Centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts

La plateforme accueille du bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois Abio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois traité non-dangereux).

Le bois A et Abio est broyé avant d'être envoyé en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, utilisé par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé. Les exigences de ces panneautiers, la baisse de la demande et la dépréciation du marché ont décidé HAGANIS à orienter également le bois B en valorisation énergétique, entre autres au sein de l'UVE de l'avenue de Blida.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage. Leur partie ligneuse est extraite puis livrée en centrale biomasse.



Déchèterie professionnelle

La PAVD abrite une déchèterie **dédiée aux professionnels et aux services techniques** des collectivités environnantes. Elle les accueille du lundi au vendredi.

Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis. La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.



Centre de transfert

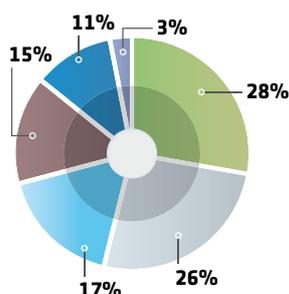
La PAVD permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par Metz Métropole et d'organiser des transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées. En massifiant les volumes transférés, HAGANIS s'attache à réduire les coûts énergétiques et environnementaux.



BILAN DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD (exercice 2013)

Les principaux flux de déchets en transit à la PAVD sont les déchets verts, les déblais-gravats et depuis 2013, les non incinérables. En effet, la PAVD est devenu plateforme de regroupement pour ces déchets qui sont ensuite déposés en ISDND par des camions de plus grande capacité afin d'optimiser les transports. Les tonnages réceptionnés mentionnés comprennent les quantités issues des déchèteries.

Matériaux	Tonnage réceptionné	Tonnage évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS ¹	14 400	11 932	Compostage : Meuse Compost (55), Terralys (78)
DÉBLAIS - GRAVATS ²	13 387	13 530	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
NON INCINÉRABLES ²	8 788	9 140	Stockage : ISDND Pizzorno (57)
BOIS B ²	7 645	8 666	Panneautiers : Swedspan (70) Valorisation énergétique : Norske Skog (88), Vicat (03), UVE HAGANIS (57)
VERRE MÉNAGER ²	5 904	5 956	Valorisation matière : PATÉ (88) pour BSN (88)
BOIS A ET Abio ²	1 727	1 713	Valorisation énergétique : UEM (57), Valobois (92)
PLÂTRE ²	33	56	Valorisation matière : Ritleng Valorisation (67)
CARTON ²	11	10	UTM HAGANIS
DEEE ²	18	30	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX ³	2	84	Valorisation matière : Longwy-Métaux (54)
TOTAL	51 915	51 117	



¹ Les quantités de déchets verts et de bois réceptionnés et évacués sont différentes car les opérations de broyage et de stockage activent l'évolution naturelle (évaporation, perte en CO₂) de ces produits organiques.

² Effet de stock d'une année à l'autre.

³ La PAVD extrait des métaux par déferrailage lors du broyage du bois B, d'où la différence entre le tonnage réceptionné et le tonnage évacué.



LES FAITS MARQUANTS 2013

Extension de la déchèterie de Marly

En 2013, la déchèterie de la Seille, à Marly, a été étendue. **Sa surface est passée à 5 500 m²**. Une **nouvelle voie d'accès** a été créée pour limiter l'encombrement de la route départementale avec des véhicules attendant d'entrer à la déchèterie. La circulation des véhicules a été réorganisée pour **séparer usagers et camions**. Neuf quais supplémentaires ont été aménagés. Un local pour les déchets diffus spécifiques et un nouveau local pour les agents d'accueil avec douche, vestiaires, salle de repos, bureau et emplacement pour le matériel ont été installés. Le chantier, d'un montant d'1,1 M€, cofinancé par Metz Métropole (75%), HAGANIS, et l'ADEME a duré 6 mois. La nouvelle déchèterie a été inaugurée en novembre 2013.



Nouvelle signalétique d'orientation des usagers

2013 a vu également le déploiement d'une nouvelle signalétique d'orientation des usagers. Pour limiter les coûts, elle a été conçue pour réutiliser, quand c'était possible et pertinent, les supports existants, tout en améliorant les indications permettant aux usagers de trier plus facilement leurs déchets.



Sécurisation des dépôts en déchèterie

Afin d'éviter tout risque de chute en l'absence des bennes, les déchèteries de Marly, Ars-sur-Moselle et Montigny-lès-Metz ont été équipées de garde-corps et de tablettes. Les autres déchèteries seront équipées courant 2014.

Informatisation de la facturation

Toutes les déchèteries ont été équipées d'un système informatisé pour permettre une facturation des professionnels plus efficace.

LES PROJETS 2014

Intégration de la déchèterie de Peltre

Avec la fusion de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, HAGANIS prendra en charge au 1^{er} janvier l'exploitation de la déchèterie située à Peltre. Le fonctionnement sera conservé en l'état durant une à deux années afin d'étudier les conditions d'harmonisation des pratiques.

Vidéoprotection en déchèterie

Pour faire face aux effractions et dégradations régulières subies par les déchèteries (clôtures, locaux, bennes) et protéger agents d'accueil et matériels, la mise en place de caméras de vidéoprotection est à l'étude. L'objectif est d'équiper 2 à 3 sites en 2014.

Réorganisation des espaces à la PAVD

La PAVD connaîtra de nombreux aménagements : la circulation sur la plateforme sera réorganisée pour mieux sécuriser le flux de véhicules et le contrôle d'accès sera modernisé. La déchèterie professionnelle sera déplacée sur le site et mieux adaptée aux besoins des entreprises. De nouveaux locaux sociaux (vestiaires, douches, réfectoire, bureaux) seront implantés. Enfin, l'arrêté préfectoral d'exploitation de la PAVD sera mis à jour, intégrant les terrains contigus, ceux achetés à la Ville de Metz et celui situé sur la commune de Coincy.



LE BUDGET 2013

LE COÛT DU SERVICE

→ Dépenses 2013 : **21 879 K€ H.T.** pour **l'exploitation technique et commerciale du service de traitement des déchets** confié par Metz Métropole (qui intègre, depuis le 1er juillet 2012, l'exploitation des déchèteries et de la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets), et la réalisation de prestations de tri et de valorisation de déchets pour des tiers extérieurs suite aux appels d'offres et contrats remportés par la régie.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent **plus de 60 %** des dépenses d'exploitation avec des montants importants (768 K€) consacrés aux dépenses énergétiques (gaz, électricité, eau potable, eau déminéralisée pour la production de vapeur), à l'évacuation et au traitement des sous-produits (425 K€), à l'achat de réactifs nécessaires à l'épuration des fumées (481 K€), au reversement des recettes de vente des matériaux (288 K€) issus du tri et conditionnement des collectes sélectives pour les clients concernés par ce dispositif et des dépôts en déchèteries au profit de Metz Métropole (480 K€ correspondant aux deux années 2012 et 2013).

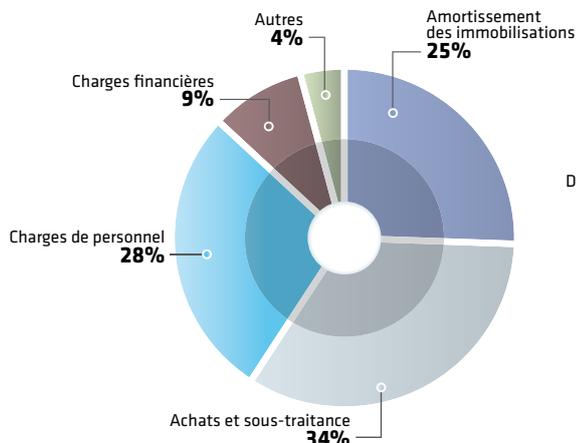
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) reversée à l'État s'est élevée à 381 K€, soit 4 € H.T. par tonne de déchets valorisée énergétiquement (+ 0,8 € H.T. par rapport à 2012). À noter : les clients d'HAGANIS bénéficient d'un **taux de TGAP très faible en raison des hautes performances** des installations de valorisation énergétique, et de la certification de la régie selon le référentiel environnemental international ISO 14001.

Les amortissements représentent un quart des charges d'exploitation et permettent de **réinvestir dans le renouvellement des installations industrielles du Centre de Valorisation des Déchets (CVD), des déchèteries et de la PAVD, sans recourir à l'emprunt.**

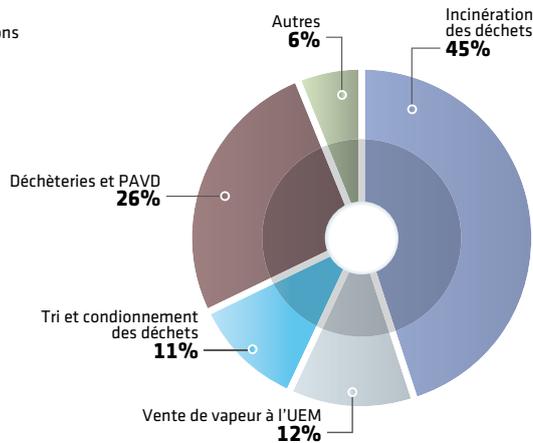
→ **Recettes 2013 : 22 574 K€ H.T.** Elles proviennent pour 45 % de la valorisation énergétique des déchets ménagers. Ces dernières sont en augmentation par rapport à 2012 du fait notamment de l'arrivée de nouveaux clients (comme la CC de Pange et environs) et des apports de bois issus de la PAVD qui compensent la baisse des apports de Metz Métropole.

La régie perçoit également la rémunération de ses prestations de tri et de conditionnement des matériaux à recycler (11 %). Ce poste est en hausse par rapport à 2012 du fait notamment de l'exécution en année pleine du marché remporté avec le SYDELON pour le tri des recyclables, et de l'intégration des activités de SOMERGIE (tri et conditionnement des journaux, revues, magazines et cartons) courant 2012. La vente de vapeur à l'UEM (12 %) est en légère progression par rapport à 2012 suite à la revalorisation du tarif intervenue au 01/01/2013. Les ventes de matériaux triés et la valorisation de produits résiduels (acier, métaux non ferreux, mâchefers) représentant environ 2 % des recettes. Enfin, les activités déchèteries et PAVD, intégrées au 1^{er} juillet 2012, constituent 26 % des recettes d'exploitation sur l'année 2013.

Dépenses de fonctionnement :
21 879 345 € H.T.



Recettes de fonctionnement :
22 574 369 € H.T.



LES INVESTISSEMENTS réalisés

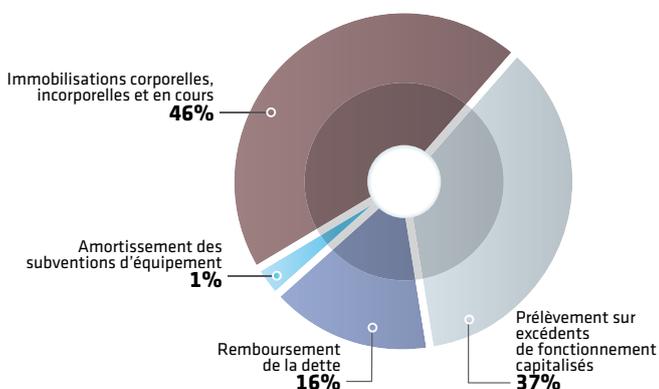
→ **Dépenses 2013 : 7 981 K€ H.T.** Environ 22 % concernent les investissements réalisés à l'Unité de Valorisation Énergétique, comme par exemple la poursuite du renforcement de la dalle du quai de déchargement (541 K€), la modernisation des automates programmables (229 K€), le remplacement des compresseurs d'air pour le décolmatage des manches pour l'épuration des fumées (142 K€), des travaux de fumisterie des chambres de combustion (194 K€), l'achat de manches filtrantes (124 K€), le remplacement d'écrans et de tuyauterie de chaudière (150 K€). Au niveau de l'Unité de Tri des Matériaux, il s'agit principalement de l'extension de la zone de stockage des matériaux (259 K€). Concernant le réseau des déchèteries, les importants travaux

portent sur l'extension, et la réhabilitation de la déchèterie de Marly (765 K€ sur 2013).

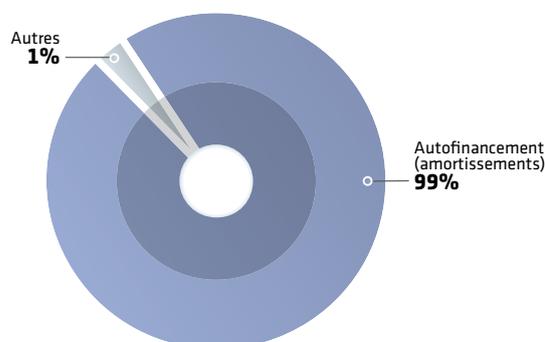
La régie HAGANIS rembourse le capital (1 311 K€) des emprunts qui ont été contractés pour la construction du CVD, ainsi qu'un emprunt relatif aux déchèteries souscrit par SOMERGIE. Quant à l'amortissement des subventions d'investissement, il reste minime (1 %) en raison du très faible montant des subventions obtenues pour la construction du CVD ou lors de travaux de renouvellement.

→ Comme en 2012, **les investissements 2013 ont été totalement autofinancés**, avec un volume d'amortissements des immobilisations de 5,6 M€.

Dépenses d'investissement :
7 981 081 € H.T.



Recettes d'investissement :
5 642 860 € H.T.



Assainissement
Valorisation
Recyclage



Haganis

Acteur local de solutions durables

Régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents - BP 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

www.haganis.fr

Rédaction : HAGANIS, service Communication - 2014

Maquette : Synchro - **Illustrations :** HAGANIS, service Communication

Crédits photos: HAGANIS, service Communication - Metz Métropole, Nicolas Brahm - Frédéric Barbe et Jean-Claude Reitemeier pour PhotoForum, Metz Photo 2013

Vues aériennes : FlyPixel - **Impression :** Imprimé par Colin Frères Imprimeurs sur papier contribuant à la gestion durable des forêts

